

Rapport annuel

2012-2013



Conseil
des écoles
fransaskoises



Table des matières

Table des matières.....	ii
Table des figures.....	iv
Lettre de présentation.....	1
Points saillants et réalisations de 2012-2013.....	2
Introduction.....	3
Profil du conseil scolaire.....	4
<i>Qui sommes-nous?</i>	4
<i>Énoncé de mission du Conseil des écoles fransaskoises</i>	5
<i>Énoncé de la vision du Conseil des écoles fransaskoises</i>	5
<i>Principes directeurs et valeurs</i>	5
Aperçu général du programme.....	7
Processus de planification du Conseil des écoles fransaskoises.....	11
<i>Destination 2015</i>	11
<i>Plan d'amélioration continue</i>	12
<i>Alphanumératie</i>	13
<i>Mathématiques</i>	15
<i>Cheminement identitaire</i>	19
<i>Habilités sociales</i>	20
<i>Égalité des chances</i>	24
<i>Transition en douceur</i>	24
<i>Gestion saine et transparente</i>	25
Le Conseil des écoles fransaskoises et la communauté.....	26
<i>Engagement parental et communautaire</i>	26
<i>Partenariats communautaires</i>	26
Gouvernance.....	27
<i>Conseil scolaire</i>	27
<i>Conseils d'école</i>	29
Nos effectifs.....	30
<i>Nos élèves</i>	30
<i>Notre personnel</i>	32
Niveau plus élevé de littératie et de réussite.....	33
<i>Obtention du diplôme de 12^e année</i>	33
<i>Notes finales moyennes</i>	35
Égalité des chances.....	35
<i>Stratégies de réponse aux besoins diversifiés des élèves</i>	35
Transitions en douceur.....	36
<i>Transitions de la 7^e à la 10^e année</i>	36
<i>Obtention des crédits</i>	36
Habilités sociales.....	38
Transparence et gouvernance.....	39

Installations et transport.....	39
Sommaire des données financières	41
<i>Revenus et charges.....</i>	<i>41</i>
<i>Comparaison des prévisions budgétaires aux montants réalisés, avec écarts.....</i>	<i>41</i>
Annexe A : Rapports de la direction et états financiers audités	45
Annexe B : Organigramme.....	77
Annexe C : Liste des écoles	78
Annexe D : Liste des bénéficiaires - 2012-2013	79
Annexe E : Projets d'infrastructures - 2012-2013	89

Table des figures

- Figure 1 :** Situation géographique du Conseil des écoles fransaskoises
Figure 2 : Inscriptions par niveau scolaire au 30 septembre
Figure 3 : Personnel du Conseil des écoles fransaskoises
Figure 4 : Obtention du diplôme de 12^e année – Taux d’élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de trois ans (année de référence et les deux années les plus récentes)
Figure 5 : Obtention du diplôme de 12^e année – Taux d’élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de cinq ans (année de référence et les deux années les plus récentes)
Figure 6 : Notes finales moyennes pour des cours choisis du niveau secondaire
Figure 7 : Transition d’élèves de la 7^e à la 10^e année, Conseil des écoles fransaskoises
Figure 8 : Taux d’élèves du secondaire ayant obtenu au moins 8 crédits par année (année de référence et deux années les plus récentes)
Figure 9 : Transport scolaire 2012-2013
Figure 10 : Sommaire des revenus et charges – 2012-2013
Figure 11 : Comparaison des prévisions et réalisation au titre des revenus et des charges pour l’exercice financier du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013

Conseil des écoles fransaskoises
1440, 9^e Avenue Nord, bureau 201
Regina (SK) S4R 8B1
Téléphone : (306) 757-5741
Numéro sans frais : 1 877 273-6662
Télécopieur : (306) 757-2040
Courriel : direduc@cefsk.ca
Site Web : www.cefsk.ca

On trouvera une version électronique de ce rapport à l’adresse
<http://cefsk.ca/FR/RapportsAnnuels/index.html>

Lettre de présentation



À l'honorable Don Morgan Q.C. , Ministre de l'éducation

Monsieur le Ministre,

Le Conseil scolaire fransaskois est heureux de vous soumettre ainsi qu'aux électeurs du Conseil des écoles fransaskoises n° 310 son rapport annuel pour l'exercice 2012-2013. Ce rapport présente dans leurs grandes lignes les activités et réalisations du Conseil des écoles fransaskoises ainsi que ses états financiers audités pour l'exercice financier du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013.

La présidente,
Élisabeth Perreault

Points saillants et réalisations de 2012-2013

Le Conseil scolaire fransaskois a consacré beaucoup d'énergie à se positionner pour le développement présent et futur du Conseil des écoles fransaskoises. Cinq grands rapports adoptés en juin 2013 précisent le positionnement stratégique du Conseil dans les domaines de la petite enfance, des métiers, de l'infrastructure technologique et d'une politique d'encadrement linguistique et culturel en Saskatchewan. Cette dernière est issue d'une volonté politique du gouvernement et du Conseil à rencontrer leurs obligations et responsabilités respectives en matière d'éducation pour la minorité francophone en Saskatchewan.

Le dévouement des élus et du personnel du Conseil témoigne des efforts soutenus pour le bénéfice des élèves vers une destination affirmée de citoyennes et citoyens accomplis, fiers francophones.

Malgré les nombreux défis rencontrés le CÉF en milieu minoritaire, le Conseil est fier de vous présenter le sommaire de ses accomplissements:

- un guide de cheminement identitaire pour la prématernelle et la maternelle;
- un protocole d'entente avec le Centre psychosocial d'Ottawa pour le bénéfice direct des élèves en besoin;
- des études identifiant les ayants droit dans 11 communautés scolaires;
- un guide d'accompagnement des comités – écoles pour les nouveaux arrivants;
- une campagne de financement permettant d'accueillir des jeunes d'Haïti;
- le développement d'un modèle de gestion de la performance pour le personnel non enseignant;
- l'élaboration de plan d'urgence pour les écoles;
- l'achat d'autobus blancs;
- la mise en place de la phase exploratoire pour une école ou un programme francophone à Estevan;
- la formation SIMDUT en français pour du personnel dans les écoles;
- le lancement du projet « Les Bâtisseurs de l'éducation fransaskoise »;
- la mise en place des profils langagiers pour la 2^e, 5^e et 8^e année;
- de nouveaux centres éducatifs à la petite enfance (CPE) à Vonda, Prince Albert;
- l'élaboration du budget d'obligations constitutionnelles;
- la mise en place d'une table jeunesse provinciale;
- le succès grandissant de CÉFOU et,
- le profil de sortie de l'élève qui prépare l'élève du 21^e siècle à sa réussite scolaire, identitaire et culturelle.

Introduction

Le présent rapport annuel expose dans leurs grandes lignes les activités et résultats du Conseil des écoles fransaskoises pour l'exercice financier allant du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013.

Ce rapport présente une description générale du Conseil, de sa structure de gouvernance ainsi que la composition de ses élèves, de son personnel, de ses programmes et de ses installations. Il présente entre autres de l'information relevant de trois autres grandes dimensions, à savoir le niveau plus élevé de littératie et de réussite, les transitions en douceur et la responsabilité et la gouvernance du système.

Outre des informations présentant plus en détail les activités et résultats du Conseil des écoles fransaskoises, le rapport traite de la mise en œuvre de son plan d'amélioration continue (PAC) et rend compte, dans un rapport de la direction et des états financiers audités, de la situation financière telle que perçue par la haute direction, et présente en annexes son organigramme, la liste de ses écoles ainsi que la liste de ses bénéficiaires.

Les états financiers ici présentés ont été audités par un auditeur indépendant, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Profil du conseil scolaire

Qui sommes-nous?

Le Conseil des écoles francsaskoises (CÉF) est doté de 13 écoles et 2 pavillons répartis dans 13 localités plus une école virtuelle. Le CÉF couvre le territoire de la Saskatchewan. La carte ci-contre situe le Conseil des écoles francsaskoises. Le CÉF se compose de neuf régions scolaires, toutes représentées par un conseiller ou une conseillère scolaire dont quatre régions en milieu urbain et cinq régions en milieu rural. En terme de distance, près de 800 kilomètres séparent l'école de Bellegarde de l'école Sans-Frontières de Lloydminster.

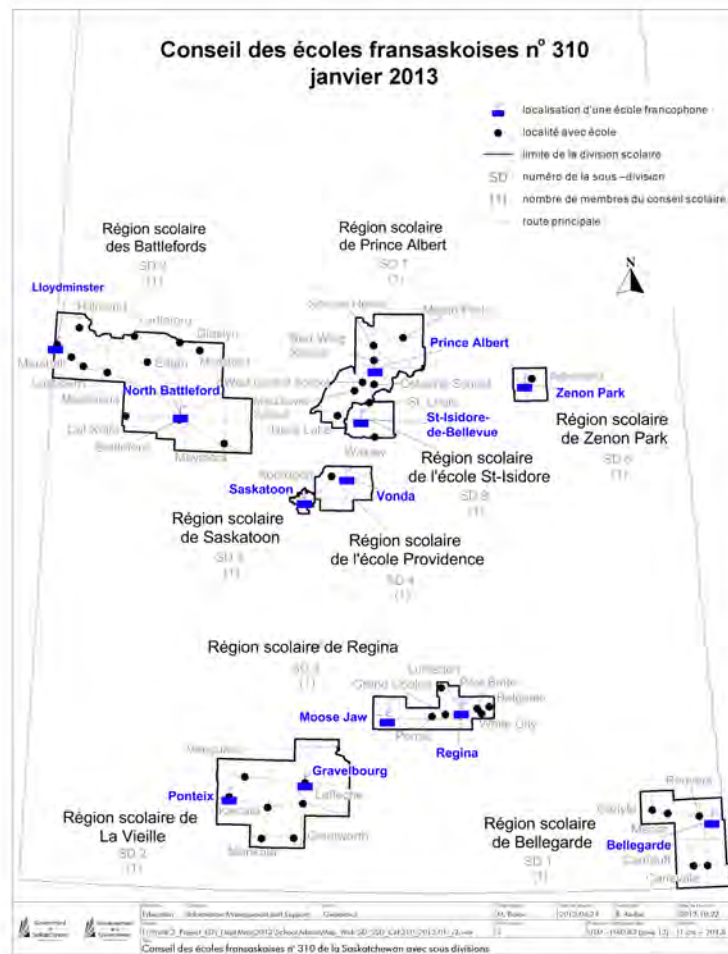


Figure 1 : Situation géographique du Conseil des écoles francsaskoises

Énoncé de mission du Conseil des écoles fransaskoises

Préparer l'élève du 21^e siècle à sa réussite scolaire, identitaire, culturelle.

Énoncé de la vision du Conseil des écoles fransaskoises

Citoyennes et citoyens accomplis, fiers francophones!

Principes directeurs et valeurs

- **Relations interpersonnelles**
Nous valorisons le partenariat foyer – école – communauté fondé sur les principes de tolérance, d'inclusion et de respect.
Comportement: Nous nous engageons à pratiquer une écoute active, à valoriser la diversité et l'inclusion des élèves et leur environnement (familles, personnel du CÉF et leur communauté) dans notre milieu scolaire avec respect, courtoisie et dignité.
- **Environnement sain**
Nous valorisons une communication ouverte et efficace dans un environnement sain et sécuritaire.
Comportement: Nous nous engageons à assumer la responsabilité de nos paroles et de nos actions en maintenant un milieu positif et professionnel exempt d'harcèlement et de discrimination.
- **Culture d'excellence**
Nous valorisons une culture d'excellence qui se soucie du succès pour tous ainsi que d'un engagement à l'épanouissement communautaire.
Comportement: Nous nous engageons à valoriser tous les élèves dans un milieu où la reconnaissance et l'appui nécessaires pour soutenir leur responsabilisation ainsi que leur progrès individuel et collectif est assuré.
- **Partenariat**
Nous valorisons le partenariat foyer – école – communauté fondé sur les principes de tolérance, d'inclusion et de respect.
Comportement: « Ça prend tout un village pour éduquer un enfant. » - proverbe africain
Nous nous engageons à faire en sorte que tout partenariat appuie la réussite scolaire, identitaire et culturelle de nos élèves.

- **Bien-être**

Nous valorisons une éducation holistique (mental, spirituel, émotionnel et physique) qui respecte les valeurs familiales et le cheminement personnel de chacun.

Comportement : Nous nous engageons à faciliter le développement de l'élève dans une perspective de santé globale.

- **Ouverture sur le monde**

Nous valorisons la découverte de l'espace francophone, l'ouverture sur le monde et l'innovation.

Comportement: Nous nous engageons à développer, pour nos élèves, une littératie comme francophone et à apprendre à lire notre milieu afin de prendre position et de garantir notre place dans notre milieu et dans le monde.

Aperçu général du programme

En 2012-13, le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) a poursuivi son engagement envers son plan de réussite Destination 2015 dont la portée vise le développement intégral des élèves fransaskois comme citoyennes et citoyens accomplis et fiers francophones. Le triple mandat du CÉF (scolaire, culturel et communautaire) est donc au coeur des initiatives d'amélioration continue du CÉF. La programmation offerte en français langue première dans l'ensemble des 16 entités scolaires du CÉF comprend la prématernelle (3 et 4 ans), la maternelle et les douze niveaux scolaires formant l'étendue de la scolarité pour l'ensemble des élèves de la Saskatchewan.

Des programmes d'études centrés sur les besoins particuliers des élèves fransaskois demeurent une composante essentielle des responsabilités conférées au CÉF. Ces programmes d'études doivent donc assurer la construction langagière, identitaire et culturelle de l'élève fransaskois tout en s'inspirant du milieu pour rendre les apprentissages signifiants pour l'élève. Les programmes d'études doivent aussi permettre le développement de compétences transversales sans négliger les besoins individuels des élèves. À l'égard des programmes d'études, il devient évident que le CÉF doit non seulement actualiser ceux-ci en activités pédagogiques vivantes et ciblées auprès de sa clientèle, mais qu'il doit également exercer un rôle de vigie afin d'assurer aux élèves fransaskois la disponibilité d'une pleine programmation répondant à leurs besoins.

Le CÉF mise sur des programmes variés et sanctionnés par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan afin de répondre aux besoins de sa clientèle. De manière non exhaustive, nous retrouvons les composantes suivantes pour alimenter la programmation offerte au CÉF :

- des programmes de base incluant les domaines d'études suivants :
 - français fransaskois (français langue première) ;
 - anglais (même programme d'études que les écoles de la majorité) ;
 - mathématiques ;
 - sciences humaines et sociales adaptées à la réalité fransaskoise ;
 - bien-être et éducation physique à tous les niveaux ;
 - sciences naturelles ;
 - des programmes de sensibilisation aux carrières ;
 - des programmes d'arts pratiques et appliqués ; et,
 - des programmes d'arts incluant le volet musical, celui des arts visuels, du théâtre et la danse.
- des programmes d'initiation aux métiers en 9^e et 10^e année (Arts pratiques et appliqués)
- des programmes de la prématernelle (3 ans et 4 ans) ainsi qu'une programmation disponible pour la maternelle à temps plein ;
- des programmes d'engagement à la vie spirituelle et communautaire (éducation chrétienne ou enseignement moral) ; et,
- des programmes d'acquisition de la langue (francisation et anglais langue additionnelle).

Le CÉF bonifie son offre pédagogique en rejoignant les élèves où ils se trouvent en Saskatchewan. La formation à distance permet à la fois d'offrir la programmation dans les écoles fransaskoises ainsi que dans toutes les autres régions où se trouvent les élèves éligibles à la programmation scolaire en français, langue première. À cet égard, le CÉF mise sur une technologie de vidéoconférence pour les cours en mode synchrone alors que les situations d'apprentissage en mode hybride (synchrone et asynchrone) sont appuyées par des outils technologiques adaptés aux besoins des élèves. Il est à noter que le CÉF peut dispenser, avec succès, une programmation à distance sur mesure tant aux élèves de l'élémentaire, qu'aux élèves du secondaire. Ces situations d'apprentissage sont parfois le résultat de partenariats avec d'autres commissions scolaires en Saskatchewan.

Le CÉF préconise des approches pédagogiques ciblées et des moyens éprouvés pour assurer le développement des compétences durables chez les élèves. Par le fait même, une culture de gestion des apprentissages axée sur les résultats devient de plus en plus présente au CÉF et elle est le résultat de plusieurs années d'efforts rigoureux à documenter les pratiques des pédagogues ainsi que les progrès des élèves. À ce titre, le CÉF accorde une grande importance aux profils d'apprentissage des élèves et il soutient leur développement grâce, entre autres, à une équipe multidisciplinaire de collaboration pédagogique dont les services comprennent la conseillanc en relation d'aide, en orientation scolaire, en psychologie scolaire, en orthophonie et en ergothérapie. Une équipe de conseillers pédagogiques et d'intervenants spécialisés appuient également les écoles dans les domaines des mathématiques, de la lecture et de la petite enfance. Cette équipe de collaboration voit aussi à offrir des programmes de formation continue aux différents intervenants du milieu scolaire afin que ces derniers puissent collaborer selon le modèle d'une communauté d'apprentissage professionnelle dévouée à la réussite de chaque élève.

Les stratégies d'enseignement

La méthodologie pédagogique suggérée par le CÉF pour l'apprentissage de la lecture et des mathématiques est principalement fondée sur un enseignement structuré et directif dont l'enseignement explicite fait partie. Le processus débute par une analyse diagnostique des forces et des défis des élèves afin de promouvoir des interventions ciblées lors des temps d'enseignement. Tel que rapporté par Bissonnette et al. (2010) suite à un recensement des méta-analyses sur les stratégies d'enseignement préconisées dans les écoles efficaces, les stratégies de l'enseignement structuré et directif sont les plus susceptibles d'améliorer la compréhension de lecture, particulièrement chez les élèves à risque.

La différenciation pédagogique est un élément central des stratégies mises de l'avant pour appuyer les besoins spécifiques des élèves. Depuis 2009, le CÉF offre de la formation à ses enseignants pour mousser la pédagogie différenciée dans les écoles. En 2012-13, 19 enseignants ciblés du projet de suivi des cohortes en lecture et mathématiques ont participé à des formations en différenciation pédagogique.

Jumelée aux efforts sur l'évaluation dite globale, la planification à rebours a été introduite par le CÉF depuis 2010-11 comme une approche préconisée dans la préparation de séquences pédagogiques fondées sur un alignement curriculaire où des stratégies d'évaluation diagnostique, formative et sommative assurent un lien direct entre les résultats d'apprentissage des programmes d'études et les stratégies d'enseignement adaptées aux besoins de chaque élève. Une formation, étroitement liée aux processus de différenciation pédagogique, a permis à 18 enseignants ciblés du projet de suivi des cohortes d'élèves d'être accompagnés dans leurs initiatives de planification en 2012-13.

Dans leur étude sur les pratiques des directions d'écoles favorisant la réussite des élèves, Colletterte et al. (2013) indiquent qu'un milieu de vie harmonieux et respectueux pour les élèves contribue à une hausse des résultats scolaires des élèves. Il semble donc opportun pour le CÉF d'investir des énergies dans le développement professionnel des intervenants du milieu scolaire afin de favoriser de saines relations dans les écoles. C'est pourquoi plus de 32 intervenants scolaires ont suivi des formations en Théorie du choix et Thérapie de la réalité au cours de l'année scolaire 2012-13. Des stratégies, telles que les rencontres de classe et la mise en œuvre du programme Vers le Pacifique, permettent aussi aux élèves d'agir positivement lorsque des situations tendues se présentent.

Compréhension de lecture

Une partie importante du Plan d'amélioration continue (PAC) du CÉF porte sur différentes formes de littératie dont l'apprentissage de la lecture et des mathématiques ainsi que l'établissement d'un cadre de référence permettant le cheminement identitaire des élèves.

En 2012-13, le CÉF a démarré un programme pointu de suivi des cohortes d'élèves de la 2^e, 5^e et 8^e année en vue d'atteindre son objectif de 2015 où 100 % des élèves de la 4^e, 7^e et 10^e année seront en mesure d'atteindre le niveau adéquat en compréhension de lecture dans des épreuves de mesure standardisées. Les enseignants affectés à ces niveaux ont d'ailleurs participé à des programmes accentués de formation sur l'enseignement explicite des stratégies de compréhension de lecture, les techniques de planification à rebours jumelée à la différenciation pédagogique ainsi que les techniques associées à la lecture de précision.

Le CÉF insiste sur sept stratégies prédominantes dans la compréhension de lecture telles que définies par Giasson (1990) :

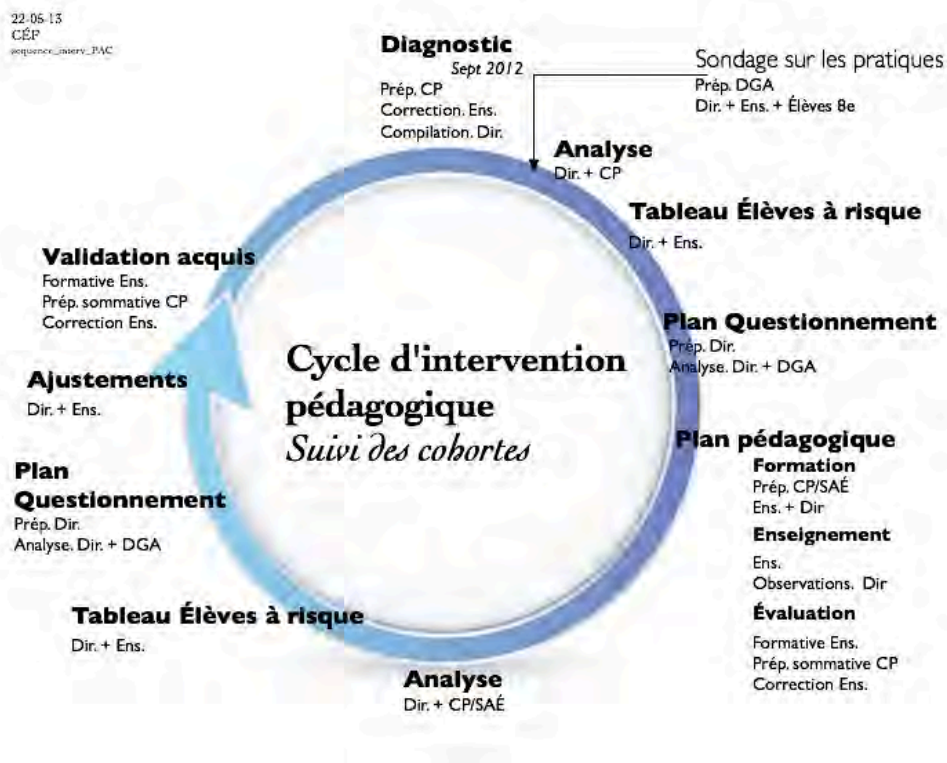
- utiliser le contexte et les entrées en lecture (systèmes de repérage);
- utiliser les connaissances antérieures ;
- utiliser l'inférence/prédire ;
- faire ressortir les idées principales et secondaires ;
- se rappeler et reformuler, résumer, faire des synthèses, tirer des conclusions ;
- reconnaître ou évaluer le message de l'auteur, le style et la technique ; et,
- réagir au texte en exprimant ses goûts et ses opinions.

Trois de ces stratégies de lecture (systèmes de repérage, connaissances antérieures et inférence/prédiction) ont fait l'objet d'une attention particulière durant l'année scolaire 2012-13. Les résultats partiels du printemps 2013 fournissent un bilan provisoire prometteur pour les élèves du CÉF.

Le cycle didactique comprend aussi des processus d'évaluation diagnostique permettant de dresser un profil initial de l'apprenant et de repérer les élèves à risque. Le processus comprend également une évaluation formative avant de procéder à une évaluation sommative pour la stratégie explorée. Une nouvelle analyse des forces et défis des élèves permet de mettre à jour les profils des apprenants et d'apporter des correctifs aux méthodes d'enseignement dans le cadre d'un Plan d'intervention ciblé (PIC). La figure suivante illustre le cycle pédagogique associé à la compréhension de lecture au CÉF pour les élèves des cohortes ciblées en 2012-13.

La formation de plus d'une trentaine de pédagogues sur l'enseignement explicite des stratégies de lecture fut un élément déclencheur dans le cycle d'intervention pédagogique. Le CÉF a aussi utilisé la Trousse d'acquisition des Compétences langagières en français (TaClef) pour appuyer la cueillette de données sur les compétences orales et de compréhension de lecture des élèves de la 2^e, 5^e et 8^e. Par le

fait même, plusieurs enseignants auront été formés durant l'année scolaire 2012-13 sur les stratégies d'évaluation à l'aide de cette trousse.



Enseignements essentiels à propos des traités

Lorsque les ébauches des guides pédagogiques de la maternelle à la 12^e année de la Trousse éducative des traités ont été mises à la disposition des écoles fransaskoises en 2009-10, le CÉF a élaboré un plan d'implantation ciblant l'intégration graduelle des enseignements essentiels à propos des traités dans chacune de ses communautés scolaires. Ce plan d'implantation tient en considération la capacité du CÉF d'accompagner et d'appuyer chaque équipe école tout en leur offrant des ressources francophones de qualité qui viennent compléter les guides pédagogiques de la trousse.

En 2012-13, le CÉF s'est inspiré du succès du projet pilote d'implantation qui a été réalisé à l'école Notre-Dame-des-Vertus comme tremplin de lancement d'une initiative de sensibilisation et de formation de tous les employés du CÉF qui joueront un rôle clef dans la réussite de ce projet dans chacune de leurs écoles. L'histoire et les fondements des traités représentaient le thème central du congrès annuel du CÉF durant lequel 7 ateliers, incluant la conférence d'ouverture animée par M. Serge Bouchard, ont été offerts à tous les employés.

Le modèle de formation du bureau du commissaire aux traités a été offert aux membres du personnel de deux écoles (St-Isidore et Bellegarde) afin que ceux-ci puissent intégrer les résultats d'apprentissage du continuum de l'étude des traités dans leur programmation pédagogique. Au cours de l'année, tous les élèves de la maternelle à la 12^e année de ces deux écoles ont réalisé des activités pédagogiques ciblant ces résultats d'apprentissage. Des stratégies d'évaluation diagnostique, formative et sommative permettent de mesurer les impacts du programme d'enseignement des traités et d'adapter les approches pédagogiques afin d'assurer son efficacité optimale.

Processus de planification du Conseil des écoles fransaskoises

Destination 2015

Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) s'est doté d'une « Destination 2015 », démarche axée sur la réussite, la fidélisation et un environnement sain. L'année scolaire 2012-2013 se trouve à mi-chemin de cette destination. « Destination 2015 » énonce les grandes orientations du Conseil à travers desquelles se greffent des objectifs mesurables pour chaque secteur prioritaire dans un cadre d'amélioration continue et d'imputabilité.

Les trois grandes orientations de la « Destination 2015 » sont :

1. **Réussite** : Nous assurons la réussite de chaque élève en fournissant le temps, les ressources, et l'appui nécessaire. Nous assurons l'accompagnement des élèves, des enseignants et des directions d'école.
2. **CLIC** : Le développement intégral de l'élève passe par une affirmation de son identité, de son attachement à la langue et de son engagement envers sa culture : *On ne naît pas francophone, on le devient selon le degré et la qualité de socialisation dans cette langue.* (Landry, Allard et Deveau, 2004).
3. **Réflexivité** : Chaque intervenant doit savoir ce qu'il fait, être capable de produire une analyse de sa pratique, de la formuler, être capable de se remettre en cause et d'évoluer. Il s'agit d'une évaluation continue de l'action (adapté de Demailly, 2009).

La planification stratégique

Le Cadre d'amélioration continue (CAC) du CÉF comporte cinq priorités principales visant une amélioration continue dans les domaines suivants:

- l'alphanumératie
- l'égalité des chances
- les transitions en douceur
- les habiletés sociales
- la transparence et la saine gestion du système scolaire

L'actualisation du CAC passe par un **Plan d'amélioration continue (PAC)** qui sert de planification stratégique au CSF. C'est en se fondant sur ces cinq priorités, dont les orientations sont établies par le Conseil scolaire fransaskois (CSF) et comprises dans Destination 2015, que les administrateurs du CÉF ont travaillé en étroite collaboration avec chacune des communautés scolaires pour créer le **Plan local d'amélioration continue (PLAC)** de chaque école.

Dans un premier temps, les écoles établissent leurs priorités de changement en fonction de données factuelles recueillies auprès des élèves et de l'ensemble des intervenants du milieu scolaire fransaskois. À partir de ces constats, chaque école fixe les objectifs, les cibles visées et les moyens préconisés pour arriver aux résultats attendus en fonction de quatre des cinq priorités du ministère: l'alphanumératie, l'égalité des chances, les transitions en douceur et les habiletés sociales. La gestion de ces plans de changement s'étale généralement sur une période de trois à cinq ans. La cinquième priorité, la

transparence et la saine gestion du système scolaire, est prise en charge par le Conseil scolaire fransaskois (CSF). Le CSF s'inspire du même processus et des PLAC pour élaborer les objectifs à atteindre afin d'actualiser Destination 2015 et le profil de sortie de l'élève. Le Cadre d'amélioration continue passe donc par une planification inclusive et complémentaire comprenant deux niveaux d'intervention, c'est-à-dire l'école (PLAC) et l'ensemble du CÉF (PAC).

Plan d'amélioration continue

Le Plan d'amélioration continue du Conseil scolaire fransaskois cible les cinq domaines de priorités du CAC qui culmineront vers les orientations de Destination 2015:

- l'alphanumératie
- les habiletés sociales
- l'égalité des chances
- les transitions en douceur
- la gestion saine ou transparente

Pour chaque domaine, une série d'objectifs sont déterminés ainsi que des cibles intérimaires qui constituent en quelque sorte des jalons de réussite. Les réalisations pour les cinq domaines pour 2012-13 sont indiquées dans les sections qui suivent.

Alphanumératie

La littératie prend différentes formes au CÉF, mais la compréhension de la lecture, la numératie et le cheminement identitaire figurent parmi les priorités de changement comprises dans le Plan d'amélioration continue du CÉF. Les sections suivantes présentent les principales réalisations pour 2012-13 dans le cadre de ces trois formes de littératie.

Compréhension de lecture

Objectif : Que 100 % des élèves de la 4^e, 7^e (anglais) et 10^e année du CÉF soient en mesure d'atteindre le niveau de compétence adéquat lors de l'évaluation provinciale en compréhension de lecture de 2015.

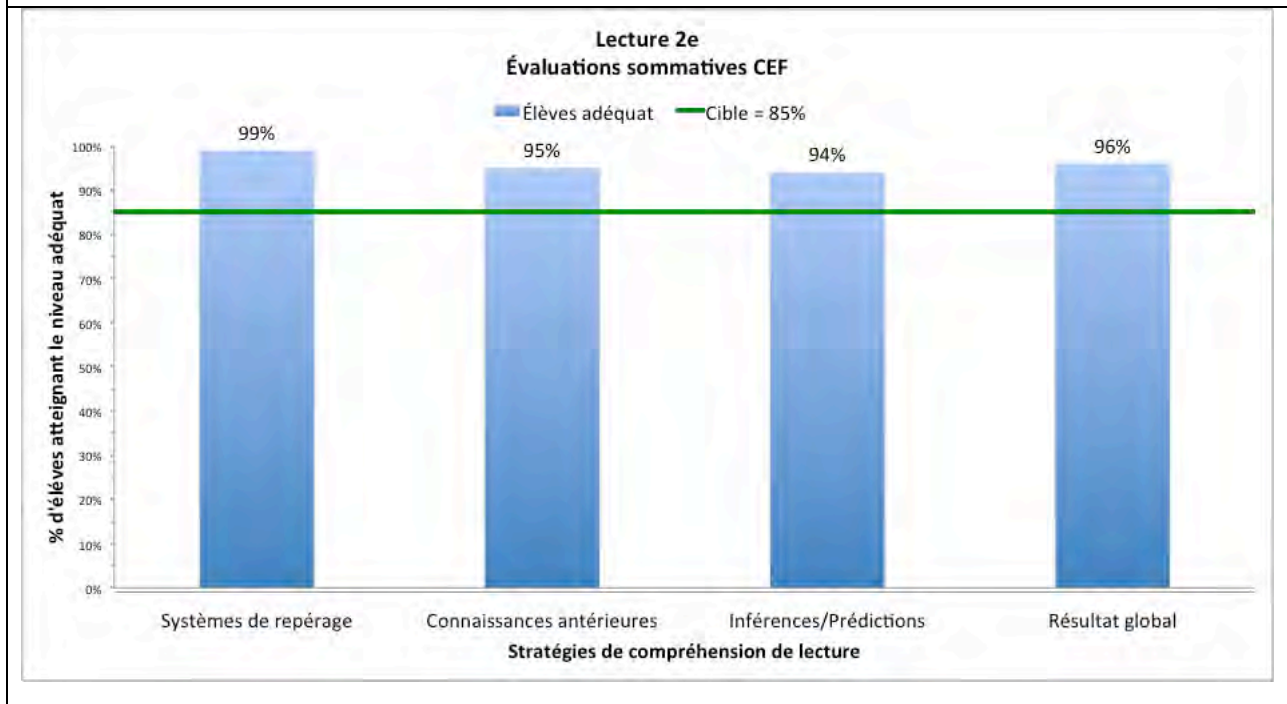
Cible pour 2012-13 :

Avant la fin juin 2013, 85 % des élèves de la 2^e, de la 5^e et de la 8^e année des écoles ciblées atteindront le niveau de compétence adéquat dans les stratégies de compréhension de lecture suivantes : 1) les systèmes de repérage; 2) utiliser les connaissances antérieures; 3) inférences/prédictions en voie d'être atteinte

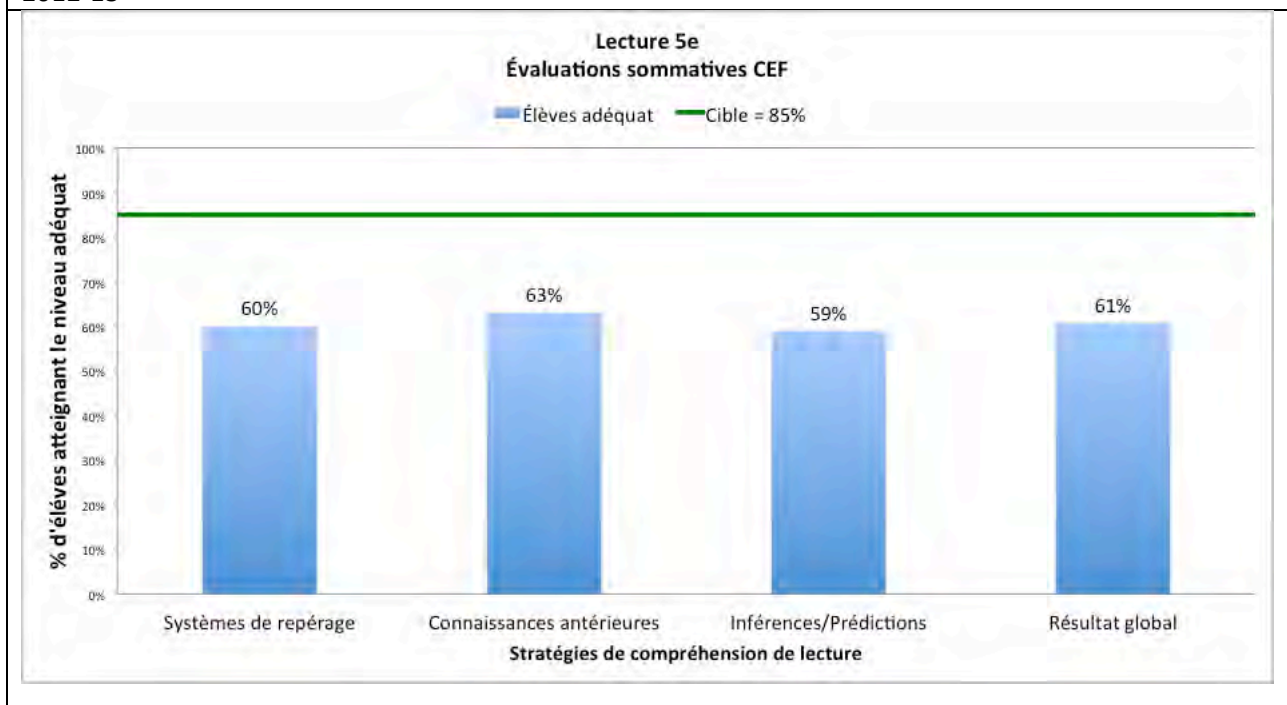
En 2012-13, le Conseil des écoles fransaskoises a poursuivi ses initiatives visant l'amélioration continue des élèves en compréhension de lecture en démarrant un programme de suivi pointu des approches pédagogiques en 2^e, 5^e et 8^e année. Quatre-vingt-neuf pour cent des enseignants de ces cohortes ont participé à un plan de formation associée à une exploration intensive de trois des sept stratégies suivantes en 2013-14 : systèmes de repérage, connaissances antérieures ainsi que prédictions (inférences). Plusieurs de ces enseignants ont également assisté à des formations sur l'enseignement explicite. Le cycle d'intervention pédagogique débutait par une analyse préliminaire des compétences initiales des élèves pour la stratégie ciblée afin d'établir les profils des apprenants dans les salles de classe. Un enseignement explicite de la stratégie accompagné de mesures différenciées permettait d'appuyer tous les élèves, mais plus particulièrement ceux qui sont à risque. Les plans d'intervention se terminaient sur une évaluation sommative pour mesurer le degré de compréhension des élèves pour la stratégie visée, apporter des pratiques pédagogiques correctives pour appuyer les élèves toujours à risque et évaluer l'efficacité de l'approche pédagogique.

Les intervenants scolaires ont pu participer à des sessions d'analyse des résultats des élèves afin de créer des plans d'intervention ciblée. Les résultats préliminaires recueillis suite aux cycles pédagogiques sont plus qu'encourageants (voir graphiques 1, 2 et 3). En deuxième année, de manière globale, près de 96 % des élèves atteignent le niveau attendu lors d'une épreuve sommative sur les trois stratégies de compréhension de lecture retenues pour 2012-13. En 5^e année et en 8^e année, les proportions d'élèves atteignant le niveau adéquat étaient plus faibles pour les mêmes stratégies, mais il est à noter que des améliorations dans les apprentissages ont été notées suite à l'enseignement explicite des stratégies de lecture. Par exemple, le taux de variation des élèves à risque diminue en moyenne de 3,5% à 4,5 % entre l'évaluation diagnostique et l'évaluation sommative dans les classes de 2^e, 5^e et 8^e année. Pour la 5^e année, la proportion d'élèves atteignant les normes est de 61 %, mais il faut insister sur le fait que 54 % des élèves sont passés d'élèves à risque ou d'une situation vulnérable à un statut d'élèves ayant atteint le niveau attendu suite à l'enseignement explicite. En 8^e année, 81 % des élèves avaient atteint les normes en compréhension de lecture, 34 % de ces élèves étaient passés d'une situation à risque ou vulnérable vers le niveau adéquat.

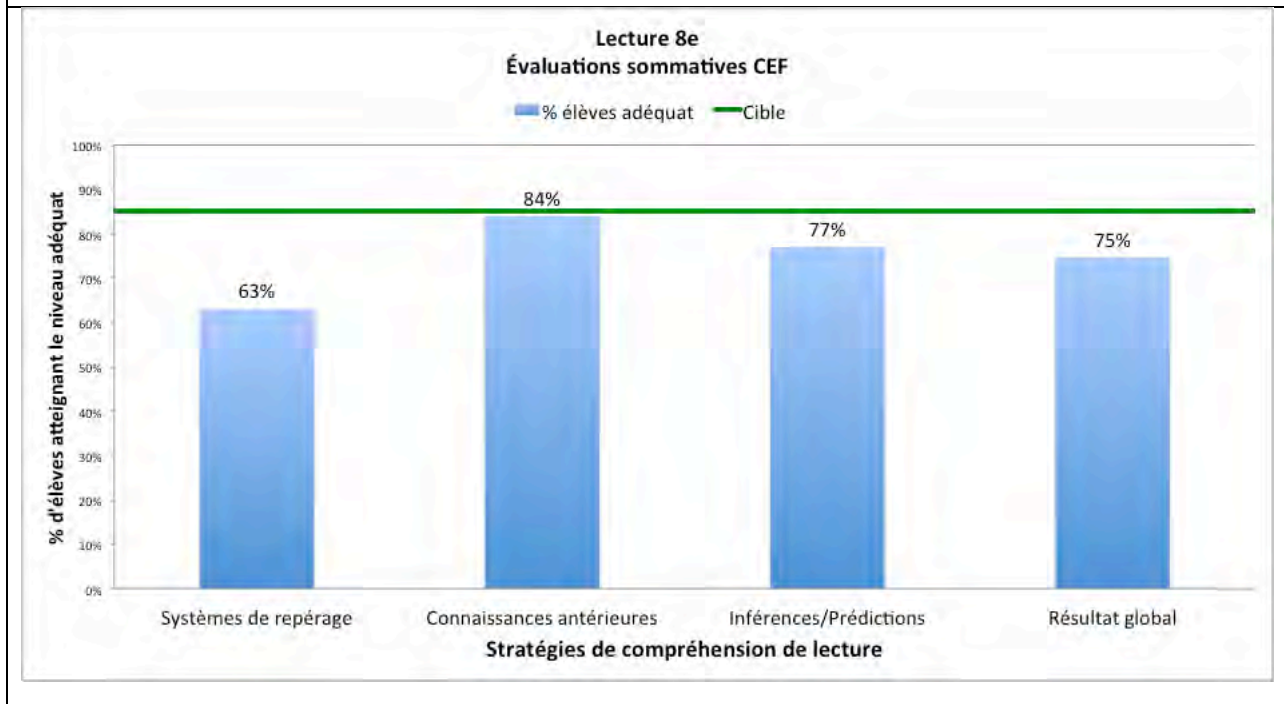
Graphique 1. Résultats des élèves de 2^e année pour trois stratégies de lecture durant l'année scolaire 2012-13



Graphique 2. Résultats des élèves de 5^e année pour trois stratégies de lecture durant l'année scolaire 2012-13



Graphique 3. Résultats des élèves de 8^e année pour trois stratégies de lecture durant l'année scolaire 2012-13



Mathématiques

Objectif : Que 100 % des élèves de la 5^e et de la 8^e année du CÉF soient en mesure d'atteindre le niveau de compétence adéquat lors de l'évaluation provinciale en mathématiques de 2015.

Cibles pour 2012-13 :

Que 85 % des élèves de la 5^e et de la 8^e année du CÉF soient en mesure d'atteindre le niveau de compétence adéquat lors d'une évaluation standardisée en mathématiques en juin 2013.

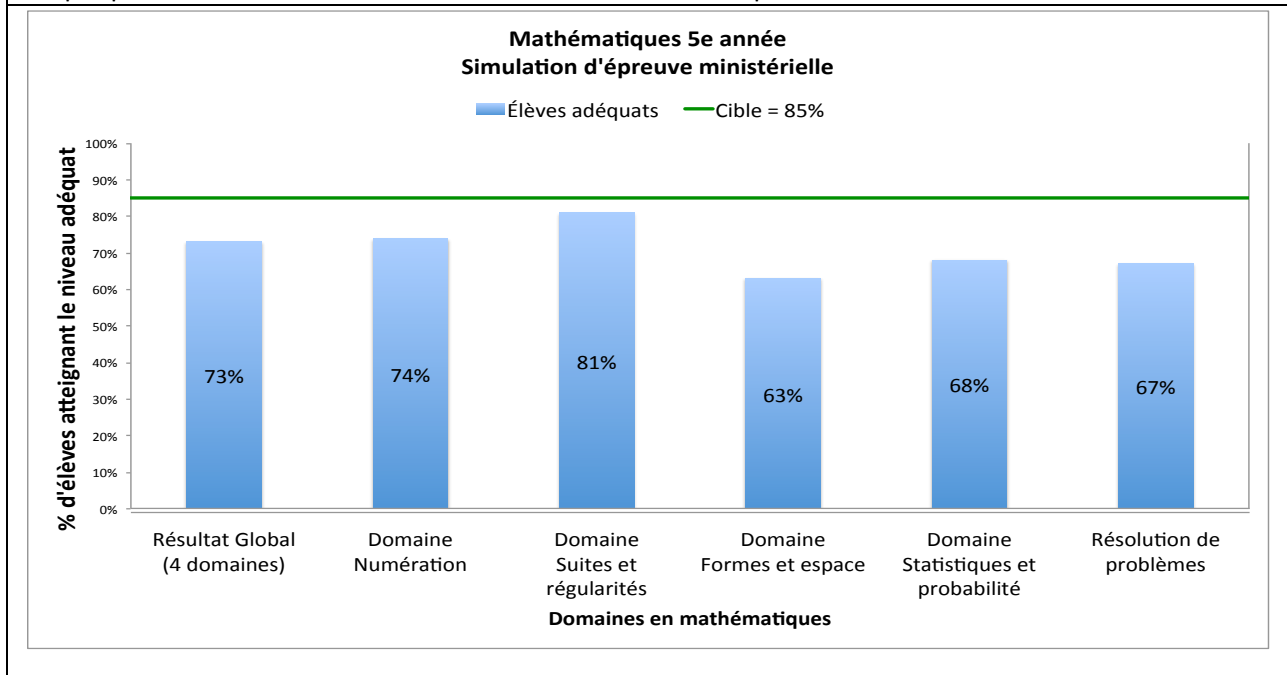
en voie d'être atteinte

Que 85 % des élèves de la 3^e et de la 6^e année du CÉF soient en mesure d'atteindre le niveau de compétence adéquat lors d'une évaluation de fin d'année (juin 2013) en mathématiques.

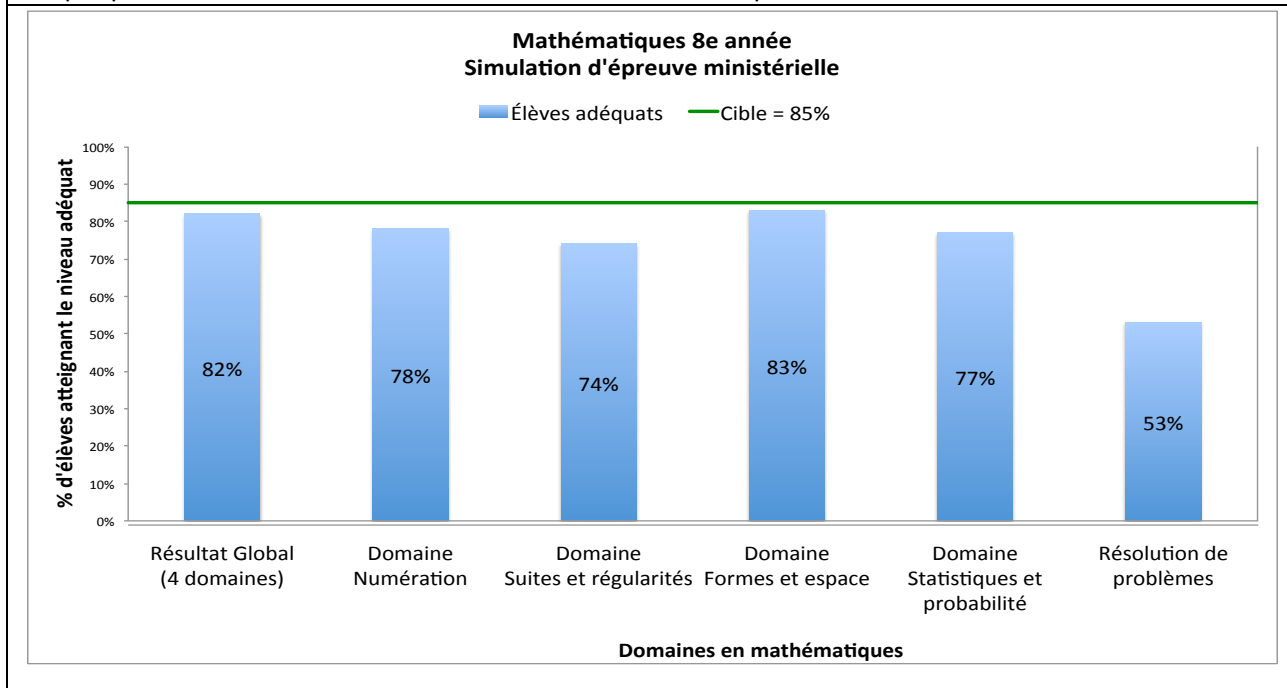
en voie d'être atteinte

Des résultats ont été obtenus en 2012-13 auprès des élèves du CÉF afin de répondre à deux cibles d'amélioration continue. D'abord, le CÉF a maintenu une collecte de données auprès des élèves de 5 et de la 8^e année à partir de simulations d'épreuves ministérielles antérieures. Comme le démontrent les graphiques 4 et 5, l'ensemble des élèves de cette cohorte présentent des résultats inférieurs aux cibles visées. Ces résultats, combinés à ceux provenant de bilans provisoires en février 2013, ont fourni des pistes d'intervention importantes pour les écoles du CÉF. Entre autres, le CEF a identifié le domaine de la numération comme prioritaire en 2012-13.

Graphique 4. Résultats des élèves de 5^e année en mathématiques durant l'année scolaire 2012-13

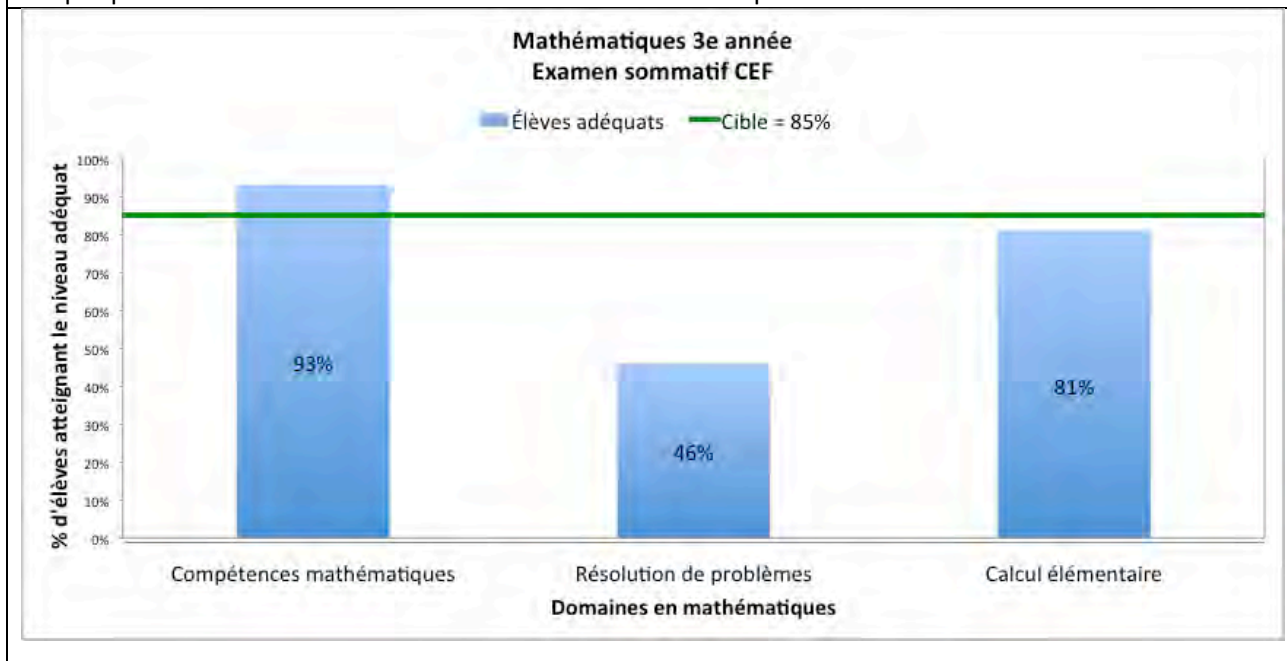


Graphique 5. Résultats des élèves de 8^e année en mathématiques durant l'année scolaire 2012-13

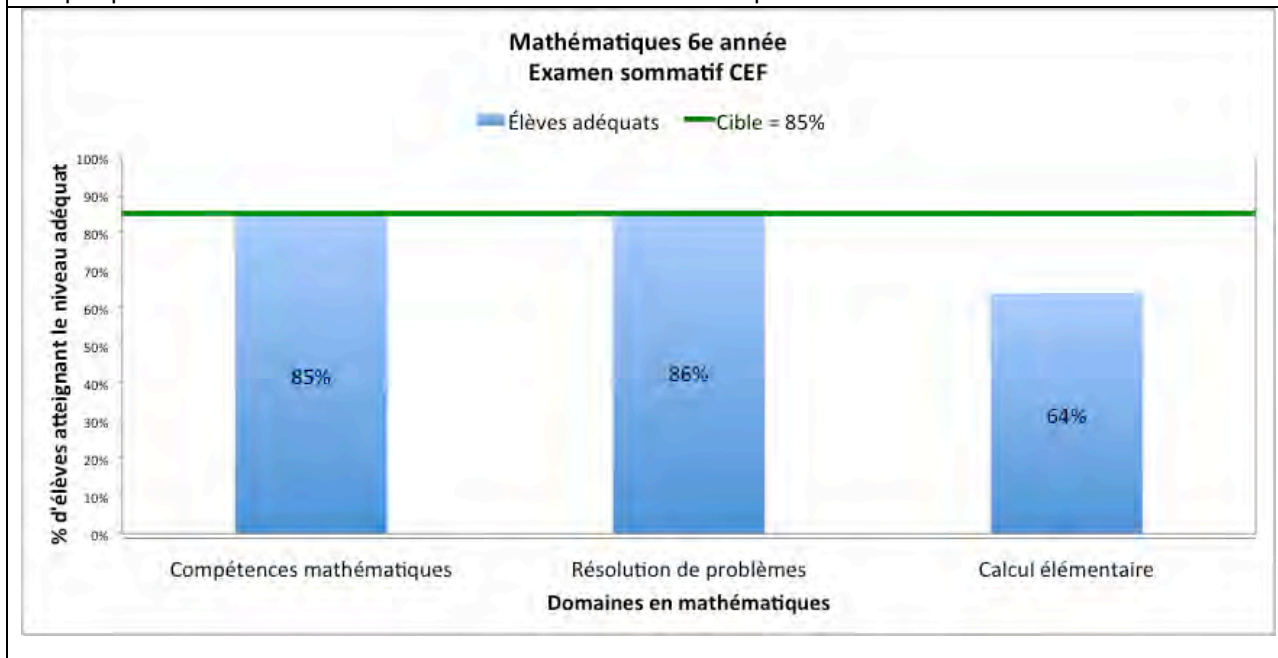


Les enseignants de la 3^e et de la 6^e année ont fait partie d'une cohorte de suivi sur les approches pédagogiques en mathématiques. L'intérêt pour ces suivis est lié à l'objectif du CÉF en numératie où 100 % des élèves atteindront les niveaux de réussite souhaités en 2015. Parmi les moyens privilégiés pour atteindre cet objectif, l'utilisation d'une trousse de mesure des acquis en géométrie et numération a fait l'objet d'une formation de la part des enseignants. Les équipes écoles ont aussi eu l'occasion de participer à des sessions d'analyse des résultats des élèves afin d'identifier des mesures correctives à apporter. Comme ce fut le cas pour l'apprentissage de la lecture, un cycle d'évaluation diagnostique a permis de prendre connaissance des profils des apprenants pour éventuellement mieux cibler les interventions. Certains groupes d'enseignants ont aussi participé à des communautés d'apprentissage professionnelles sur la standardisation des méthodes d'évaluation en mathématiques. Les effets du suivi serré des cohortes de la 3^e et de la 6^e année semblent positifs. Les graphiques 6 et 7 montrent le résultat des évaluations sommatives en mathématiques en juin 2013 pour les élèves de la 3^e et de la 6^e année. À l'exception du domaine de la résolution de problèmes, les élèves de la 3^e et de la 6^e année ont bien réussi dans les épreuves sommatives préparées par l'équipe du CÉF. Dans l'ensemble, nous pouvons affirmer que le CÉF est en voie d'atteindre les cibles attendues.

Graphique 6. Résultats des élèves de 3^e année en mathématiques durant l'année scolaire 2012-13



Graphique 7. Résultats des élèves de 6^e année en mathématiques durant l'année scolaire 2012-13



Cheminement identitaire

Objectif : Avant juin 2015, outiller les élèves et les intervenants du CÉF dans le développement d'une citoyenneté francophone, bilingue.

Cibles pour 2012-13 :

En juin 2013, 100% des élèves impliqués dans un projet de représentation provincial se situeront au niveau partenariat sur le continuum de Jones et Perkins.	<input checked="" type="checkbox"/> atteinte
Avant la fin de décembre 2012, évaluation de toutes les activités provinciales en fonction de la grille (cadre de référence) associée au cheminement identitaire, culturel et langagier des élèves.	<input checked="" type="checkbox"/> non atteinte
À la fin du mois d'avril 2013, une programmation, axée sur les 14 critères du cadre de référence, sera en place pour alimenter les activités à l'heure du midi dans les écoles élémentaires du CÉF.	<input checked="" type="checkbox"/> en voie d'être atteinte
Avant la fin de l'année 2012-2013, les intervenants de 1 ^{ière} à 3 ^e année auront accès à un guide validé de pratiques gagnantes dans le cadre d'une programmation de classe associée au cheminement identitaire, culturel et langagier des élèves.	<input checked="" type="checkbox"/> Retrait
Avant la fin de l'année scolaire 2012-2013, une programmation de pratiques gagnantes pour les intervenants en prématernelle et en maternelle aura été actualisée dans chaque école du CÉF.	<input checked="" type="checkbox"/> atteinte

Le groupe de travail sur le cheminement identitaire a présenté un cadre de référence à la fin de juin 2010. Ce cadre, jumelé à une grille d'analyse de la vocation des activités socioculturelles offertes, permettra au CÉF de mieux cibler ses interventions selon les différents vécus des élèves.

Les activités pédagogiques développées lors de l'année 2011-12 pour la petite enfance furent introduites au congrès du CÉF en août 2012. Une étape de rétroaction réalisée avant la fin de l'année scolaire 2012-13 a témoigné d'une intégration réussie du guide d'activités. Toutefois, le projet qui visait à lancer une approche similaire pour le cycle de la première à la troisième année a été retiré suite à la consultation avec les intervenants de ces niveaux. En effet, l'approche préconisée ne semblait pas répondre aux besoins de la clientèle et de nouvelles initiatives seront attendues dans la prochaine année.

La refonte du programme Franc-animateurs via un projet pilote dans une école du CÉF en 2012-13 aura permis de valider cette approche qui consiste à permettre à des élèves du cycle intermédiaire d'animer des activités pour les élèves de l'élémentaire à l'heure du dîner. Le CEF a élaboré un projet pilote en collaboration avec une école afin de valider les démarches de formation préparées qui répondent aux

besoins éventuels de ce programme.

Une table jeunesse a été formée en 2012-13 afin de permettre une plus grande implication des élèves dans les décisions les affectant. Dans un premier temps, l'élection d'une dizaine de représentants des écoles a permis de donner une voix aux jeunes. Des représentants de ce groupe se sont impliqués dans l'organisation de CÉFOU en plus de participer activement à un projet de solidarité visant à munir la région de Ponteix d'une école répondant aux besoins des élèves fransaskois. Une compilation du type de participation des jeunes à l'activité CÉFOU en utilisant l'échelle de Jones et Perkins (2006) a d'ailleurs permis d'observer un engagement de la part des adultes et des jeunes à la mise en œuvre d'un réel partenariat dans le cadre de l'organisation de cette activité provinciale. De plus, la table jeunesse a aussi représenté les élèves auprès du Conseil scolaire fransaskois.

Habiletés sociales

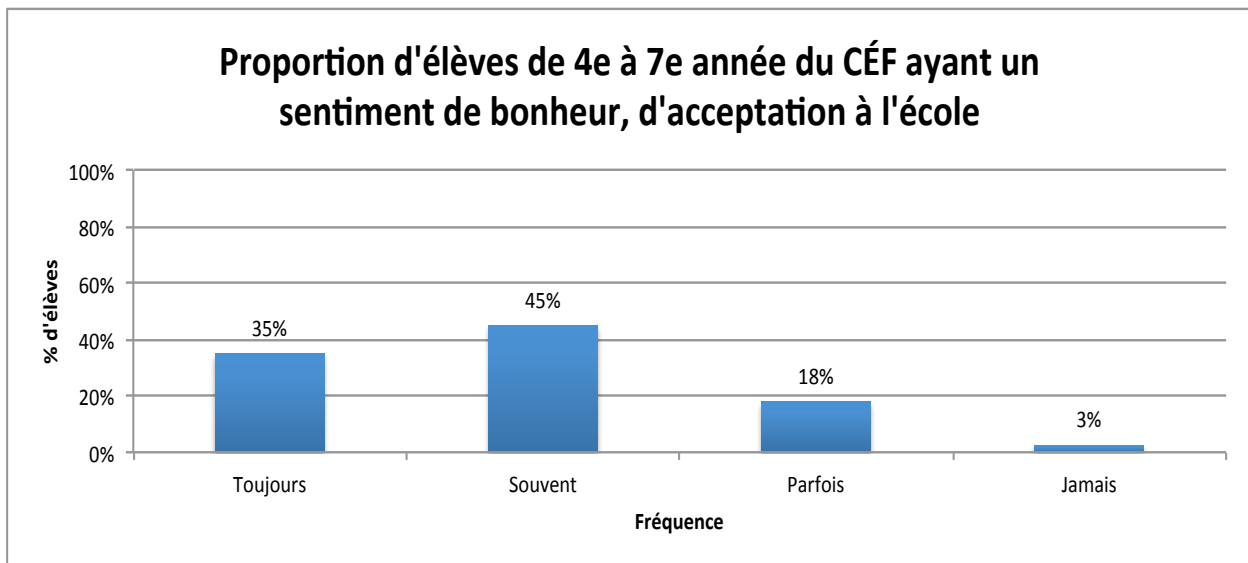
Objectif : Améliorer la qualité des relations des élèves de la 4^e à la 7^e année entre eux ainsi qu'avec les adultes dans le milieu scolaire.

Cible pour 2012-13 :

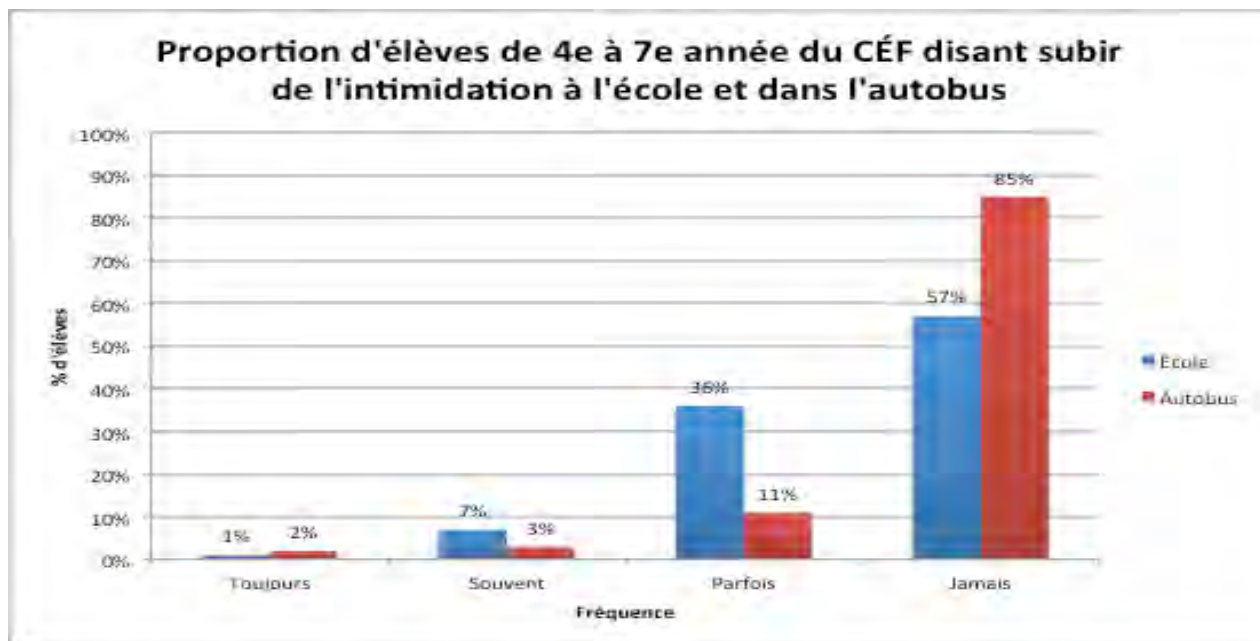
D'ici la fin de 2013, 80% des élèves de la 4^e à la 7^e année affirmeront avec des relations de qualité avec les autres élèves ainsi qu'avec les adultes dans leur milieu scolaire

atteinte

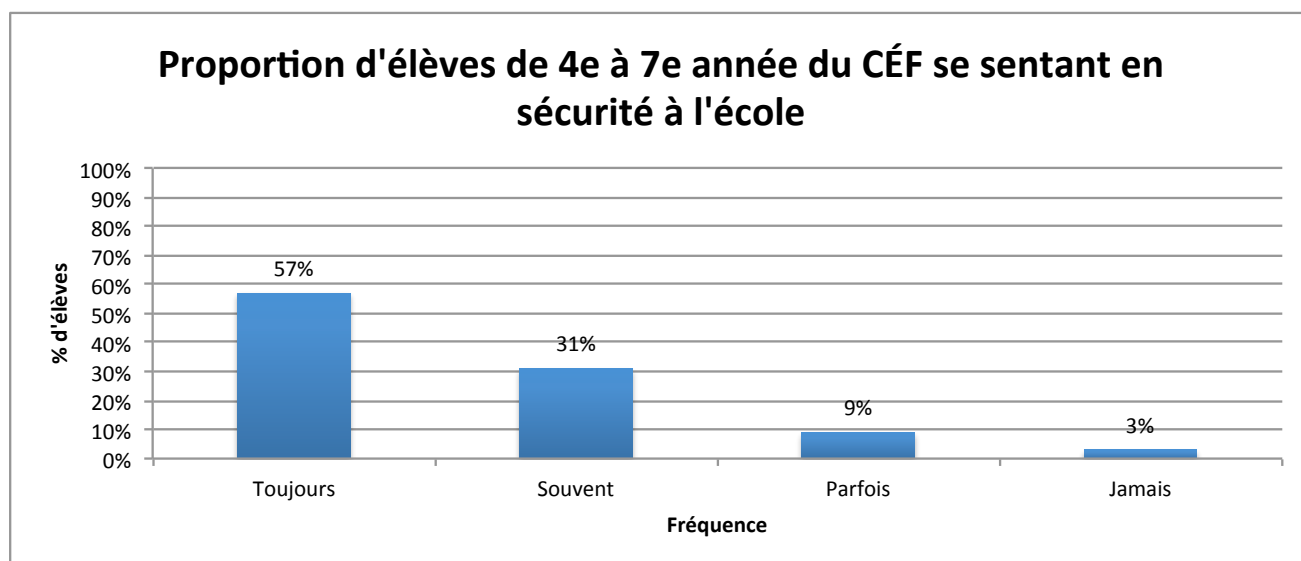
Graphique 8



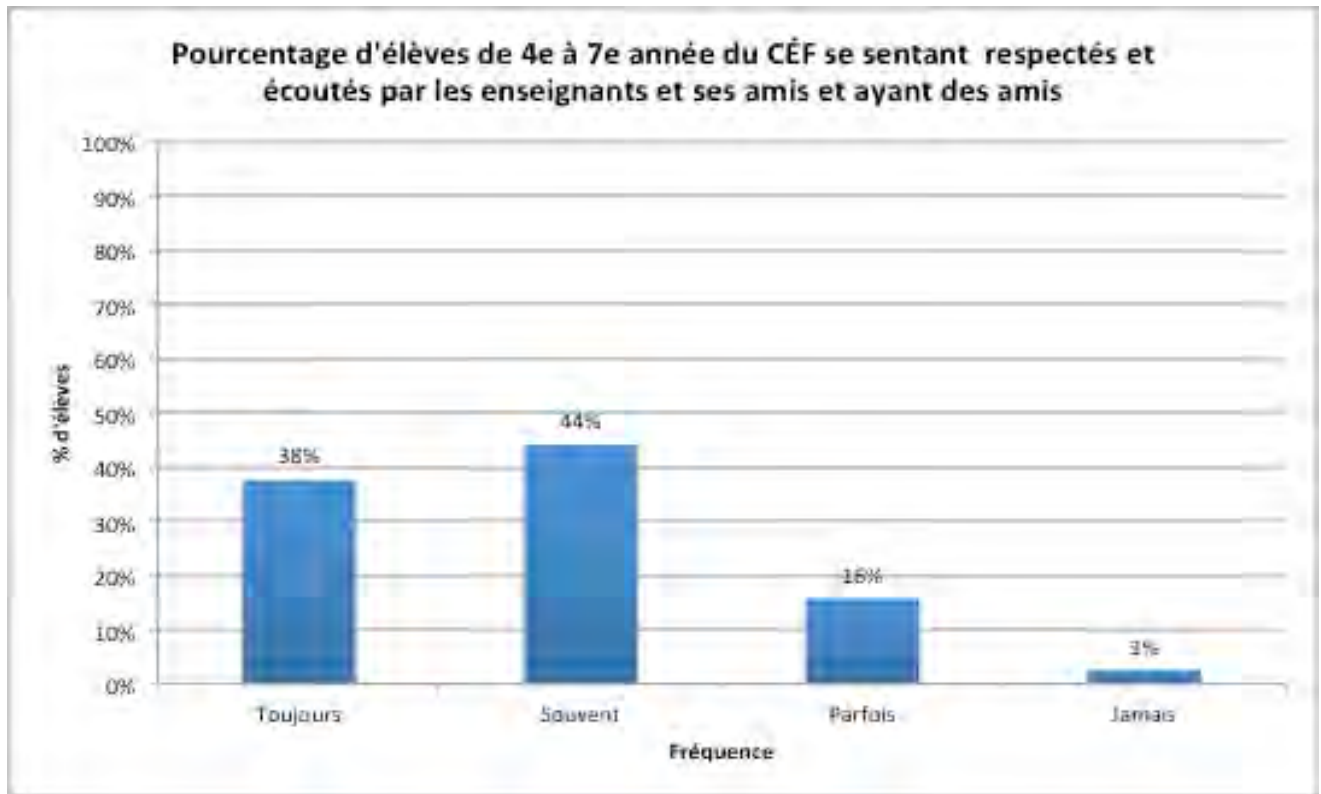
Graphique 9



Graphique 10



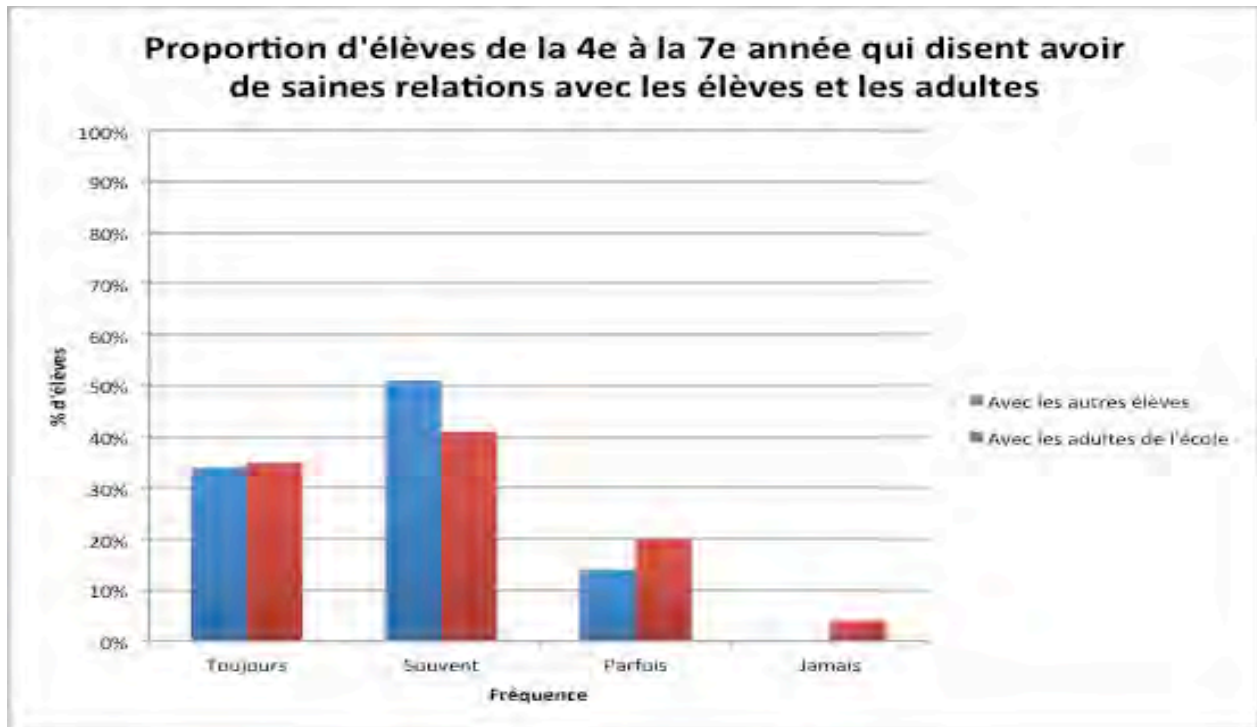
Graphique 11



Graphique 12



Graphique 13



Égalité des chances

Objectif : D'ici septembre 2015, les écoles fransaskoises auront implanté le programme d'étude des traités afin de sensibiliser les élèves et le personnel à la diversité culturelle en Saskatchewan.

Cibles pour 2012-13 :

Durant l'année scolaire 2012-13, faire l'année A de l'implantation de l'enseignement explicite des scénarios pédagogiques figurant dans les trousseaux sur l'étude des traités (Bellevue et Bellegarde). **atteinte**

Durant l'année scolaire 2012-13, faire la phase d'exploration dans les écoles Ducharme, Boréale et Valois. **en voie d'être atteinte**

Au cours de l'année scolaire 2012-13, offrir des ateliers qui sensibiliseront tous les élèves du CÉF et encadreront le personnel des écoles qui passeront aux phases d'implantation et d'exploration du programme de l'étude des traités durant l'année scolaire 2013-2014. **atteinte**

Durant l'année scolaire 2012-13, les écoles Valois, Ducharme et Boréale évalueront les ressources disponibles pour l'étude des traités afin d'identifier leurs besoins matériels pour l'implantation réussie du programme en 2013-14. Ensuite, chaque école procèdera à l'acquisition et à la familiarisation des nouvelles ressources. **atteinte**

Durant l'année scolaire 2012-13, les écoles Valois, Ducharme et Boréale mettront sur pied des stratégies de sensibilisation auprès de tous les intervenants de la communauté scolaire afin de favoriser leur engagement au mandat du programme d'étude des traités. **atteinte**

Transition en douceur

Objectif : Améliorer de 10% le taux de fidélisation de la 7^e à la 9^e année dans les écoles du CÉF avant septembre 2014.

Cible pour 2012-13 :

À la fin de l'année scolaire 2013-2014, les élèves de la 9^e à la 12^e année du CÉF auront accès à des cours dans cinq domaines d'Arts pratiques et appliqués. **non atteinte**

Gestion saine et transparente

<p>Ressources humaines Objectif : Assurer la pérennité du système</p> <p>Cible pour 2012-13 : Établir un plan de relève pour l'ensemble du personnel du CÉF pour les trois prochaines années</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> en voie d'être atteinte</p>
<p>Infrastructures Objectif : D'ici juin 2015, assurer des espaces d'apprentissage qui répondent aux besoins des élèves du CÉF.</p> <p>Cible pour 2012-2013 : Établir un plan de 5 ans des espaces d'apprentissage et un plan de 10 ans des espaces visant une pleine programmation.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> en voie d'être atteinte</p>
<p>Communication Objectif : Augmenter le nombre d'élèves de 9% d'ici juin 2015.</p> <p>Cible pour 2012-2013 : Établir des approches de communications et de marketing ciblées selon les 4 axes de priorités :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Augmentation de la notoriété institutionnelleb) Renforce les liens avec la communauté et l'appareil politiquec) Fidélisation de la clientèle scolaired) Améliorer la communication interne	<p><input checked="" type="checkbox"/> en voie d'être atteinte</p>
<p>Financement Objectif : Assurer le financement nécessaire pour répondre aux besoins développement des élèves en fonction du triple mandat du CÉF.</p> <p>Cible : À la fin de 2012-2013, le CÉF aura une formule de financement garanti par le ministère afin de répondre à ses besoins.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> non atteinte</p>

Le Conseil des écoles fransaskoises et la communauté

Le Conseil des écoles fransaskoises fait partie intégrante des communautés scolaires fransaskoises. De par son triple mandat, le CÉF accorde une importance particulière à l'engagement des parents ainsi qu'à des partenariats conclus pour le bénéfice des élèves et leurs parents.

Engagement parental et communautaire

Le CÉF comporte treize conseils d'école formés d'élus pour un mandat de deux ans. La valeur ajoutée des conseils d'école relève particulièrement de la participation des parents pour le bénéfice des élèves. Le mandat des membres des conseils d'école est de deux ans et ces conseils d'école sont co-gestionnaires avec la direction d'école du plan local d'amélioration continue de leur école respective.

Qu'il s'agisse de la planification d'évènements familiaux tels que le Carnaval d'hiver, des soupers spaghettis, de la réalisation de campagnes de financement pour un tableau électronique, pour un projet humanitaire tel que la venue de jeunes Haïtiens, pour des voyages en Europe, pour la préparation de repas sains pour les élèves et accompagnateurs de CÉFOU, de leur participation aux préparatifs des portes-ouvertes, la semaine de l'appréciation du personnel aux réalisations de projets de littératie, c'est sans aucun doute que les parents, à leur façon, sont impliqués dans la réussite scolaire, identitaire et culturelle de leurs enfants. Le CÉF ne sera jamais aussi reconnaissant de l'apport incommensurable des parents dans la vie des élèves francophones.

Partenariats communautaires

La mise en œuvre du triple mandat du CÉF ne peut se faire sans la participation active de partenaires de choix dans le but de favoriser le développement de la langue, l'identité et la culture francophones chez les élèves. Le CÉF a conclu des ententes avec les organismes suivants :

- l'Association des parents fransaskois;
- le Réseau de santé en français de la Saskatchewan;
- la Troupe du jour;
- l'Association communautaire fransaskoise;
- le Conseil de la coopération de la Saskatchewan;
- l'Association des juristes d'expression française,;
- l'Association jeunesse fransaskoise;
- le Conseil culturel fransaskois;
- les Auvergnois de Ponteix;
- SOS Devoirs ;
- le Centre psychosocial d'Ottawa ;
- L'Association Nationale des directeurs généraux de l'éducation;
- L'Association des directeurs de l'éducation de l'Ouest et du Nord;
- L'Association des présidences de l'éducation de l'Ouest et du Nord;
- La Fédération nationale des conseils scolaires francophones; et ,
- Saskatchewan School Boards Association.

Gouvernance

Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) assure la gouvernance du Conseil des écoles fransaskoises tandis que les conseils d'école assurent un rôle consultatif clé auprès des écoles.

Conseil scolaire

Par l'entremise de la *Loi sur l'éducation de 1995*, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan délègue au Conseil scolaire fransaskois le pouvoir et l'autorité voulue de gérer le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF). De plus, la *Charte canadienne des droits et libertés*, adoptée en 1982, accorde aux Francophones vivant en milieu minoritaire le droit de gérer leur propre système scolaire. Ainsi, le Conseil scolaire fransaskois, dûment élu, assume la responsabilité d'offrir aux élèves du CÉF, des programmes éducationnels qui actualisent la vision, la mission et les valeurs du Conseil scolaire fransaskois.

Le CSF exerce un contrôle exclusif sur, au minimum, sept principales fonctions scolaires. D'autres part, la province doit respecter cinq obligations constitutionnelles génériques :

Les sept fonctions exclusives du CSF :

- 1- l'identification des besoins scolaires de la communauté qu'elle dessert ;
- 2- les dépenses des fonds prévus pour l'instruction et les établissements scolaires ;
- 3- le recrutement et l'affectation du personnel enseignant ;
- 4- la nomination et la direction du personnel administratif ;
- 5- l'établissement des programmes scolaires ;
- 6- la conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés ; et,
- 7- la détermination de l'emplacement des écoles de la minorité.

Les cinq obligations provinciales :

- 1- réparer les injustices du passé et assurer qu'elles ne se répèteront plus afin de contribuer à l'égalité des deux communautés linguistiques officielles dans le futur ;
- 2- offrir et promouvoir l'instruction en français ;
- 3- assurer que l'instruction en français soit d'une qualité exemplaire ;
- 4- déléguer au CSF les pouvoirs exclusifs prévus ;
- 5- desservir les besoins scolaires de la communauté minoritaire.

Le Conseil des écoles fransaskoises est organisé en neuf régions scolaires aux fins des élections scolaires, mais, après les élections, les conseillers et conseillères sont chargés de veiller aux intérêts de l'ensemble des élèves du CÉF et à ce que la meilleure éducation en français langue première soit prodiguée à chacun et chacune d'entre eux.

Le CSF actuel a été élu à l'automne 2012 pour un mandat de quatre ans. Il est composé des conseillères et conseillers suivants :

Région scolaire de Bellegarde n° 1Joseph Poirier
 Région scolaire de la Veille n° 2Simone Couture
 Région scolaire de Regina n° 3Papi Tshiswaka
 Région scolaire de l'école Providence n° 4André Denis
 Région scolaire de Saskatoon n° 5.....Yvan LeBel (Président)
 Région scolaire de Zenon Park n° 6.....Denis Marchildon
 Région scolaire de Prince Albert n° 7.....Philippe Labrosse
 Région scolaire des Battlefords Park n° 8.....Michèle Bossé
 Région scolaire de l'école St-Isidore n° 9.....Élizabeth Perreault

L'annexe D présente la rémunération versée à chaque membre du conseil scolaire.



Conseils d'école

En vertu de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, chaque école a un conseil d'école. Chaque conseil d'école est composé de parents et d'un représentant communautaire. Au total soixante et onze conseillères et conseillers d'école.

Parmi les devoirs et les responsabilités énumérés dans la loi scolaire, les conseils d'école sont intégrés au processus de décision du Conseil scolaire. Le conseil d'école représente les parents de son école et la raison d'être d'un conseil d'école est :

- d'aider les familles à accompagner leurs enfants dans leur apprentissage scolaire;
- de rassembler les ressources de la communauté pour assurer le bien-être des élèves;
- de développer une responsabilité partagée pour l'apprentissage et le bien-être de tous les enfants; et,
- d'encourager et faciliter l'engagement des parents et de la communauté dans la planification et l'amélioration de l'école.

En 2012-2013, les conseils d'école ont été consultés sur la prière afin d'orienter le conseil scolaire à prendre une décision éclairée. Les conseils d'école avancent de nombreuses recommandations au conseil scolaire en matière de programmation et d'infrastructure. Tous les conseils d'école ont la responsabilité de recommander au CSF les permissions d'admission. En matière de planification, les conseils d'école sont intégrés au processus d'élaboration du Plan local d'amélioration continue (PLAC) dans le but de contribuer dans l'établissement des cibles de réussites et la participation des parents dans la réalisation des cibles identifiées.

En matière de formation, les membres des conseils d'école assistent à la formation annuelle organisée par le CÉF. Cette année, cette formation a porté sur les aspects juridiques de la prière et l'enseignement religieux spécifiques aux écoles fransaskoises, l'engagement des parents à l'école et dans la communauté et la résolution de divers scénarios dans la cadre des fonctions des membres d'un conseil d'école. Les membres des conseils d'école sont également invités à assister au symposium des parents organisé par l'Association des parents fransaskois qui offre une panoplie d'ateliers pertinents. Étant dispersées à travers la province, une rencontre des présidences des conseils d'école est coordonnée afin de partager les mérites et les défis de chacun des conseils d'école.

Nos effectifs

Les rubriques ci-dessous présentent de l'information sur les effectifs d'élèves et de personnel du Conseil des écoles fransaskoises.

Nos élèves

Figure 2 : Inscriptions par niveau scolaire au 30 septembre 2012

Conseil des écoles fransaskoises (CÉF)

Niveau	Année scolaire		
	2010-11	2011-12	2012-13
Maternelle	133	126	183
1	116	135	140
2	112	115	147
3	99	111	124
4	124	104	114
5	105	128	106
6	113	107	126
7	106	111	113
8	104	94	111
9	72	79	80
10	75	71	74
11	72	61	70
12	65	72	72
Total	1296	1314	1460

Prématernelle	192	253	308
----------------------	------------	------------	------------

N.B. Le tableau ci-dessus identifie le nombre réel d'élèves inscrits dans chaque année au 30 septembre de chaque année.

Source : Ministère de l'Éducation, 2013

Effectifs Sous groupe	Niveau	Année scolaire		
		2010- 11	2011- 12	2012- 13
Anglais-langue additionnelle	1 à 4	-	-	14
	5 à 6	-	-	16
	7 à 9	-	-	22
	10 à 12	-	-	11
	Total	-	-	63

N.B. Le tableau ci-dessus identifie le nombre réel d'élèves inscrits dans chaque année au 30 septembre de chaque année.

Source : Ministère de l'Éducation, 2013

La croissance des effectifs du CÉF s'est accentuée en 2012-13 alors que les inscriptions au 30 septembre 2012 ont augmenté de 10 % en comparaison avec celles à pareille date l'année précédente. La hausse importante des effectifs en maternelle entre 2011-12 et 2012-13 pourrait être associée à un pourcentage d'augmentation similaire dans les effectifs de la prématernelle.

Le suivi des cohortes semble suggérer que les pertes d'inscriptions entre la 8^e et la 9^e année ont été moins significatives entre 2012-13 et 2011-12 (15 %) comparativement à celles de 2011-12 et 2010-11 (24%). Nous remarquons aussi que les inscriptions se sont maintenues si on compare les effectifs de la 10^e année en 2010-11 et ceux de la 12^e année en 2012-13, suggérant ainsi que le taux de fidélisation des élèves suite à leur arrivée au secondaire est élevé.

Notre personnel

Figure 3 : Personnel du Conseil des écoles fransaskoises – 2012-2013

Conseil des écoles fransaskoises - Effectif du personnel	
Catégorie d'emploi	ETP
Corps enseignant	172
Directions d'école et adjoints	14
Personnel pédagogique (psychologue scolaire, conseillers pédagogiques, auxiliaires à l'enseignement, orthopédagogues)	70,7
Personnel de soutien administratif et financier (bureaux et écoles)	40
Personnel d'entretien et de soutien technique (concierge)	19
Personnel de transport	9
Haute direction	5
Direction administrative (communications, installations-transport et ressources humaines)	3
Total - effectif en équivalents temps plein	332,7

Haute direction	
Bernard Roy	Directeur de l'éducation
Frankie LaClare	Directrice adjointe de l'éducation, services aux élèves
Ronald Ajavon	Surintendant des affaires et trésorier
Gilbert Hautcoeur	Conseiller stratégique administratif
Robert Lessard	Directeur adjoint de l'éducation, programmation

Niveau plus élevé de littératie et de réussite

Obtention du diplôme de 12^e année

Les données de 2013 sur le pourcentage d'élèves obtenant leur diplôme d'études de la 12^e année (provenant du ministère de l'Éducation), proposent que le CÉF maintient son écart positif avec l'ensemble des élèves de la province. Par exemple, une différence de plus de 13 % existe entre le nombre d'élèves fransaskois obtenant leur diplôme d'études de 12^e année en trois ans à partir de la 10^e année comparativement à l'ensemble des élèves des autres écoles de la Saskatchewan. Cette tendance a aussi été observée en 2008-09 et en 2011-12 (figure 4). Des résultats similaires sont observables dans le cas des élèves qui ont entrepris leur 10^e année 2008-09 et qui ont terminé leurs études secondaires en juin 2013, complétant ainsi leurs études secondaires sur une période de cinq ans.

Figure 4 : Obtention du diplôme de 12^e année – Taux d'élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de trois ans (année de référence et les deux années les plus récentes)

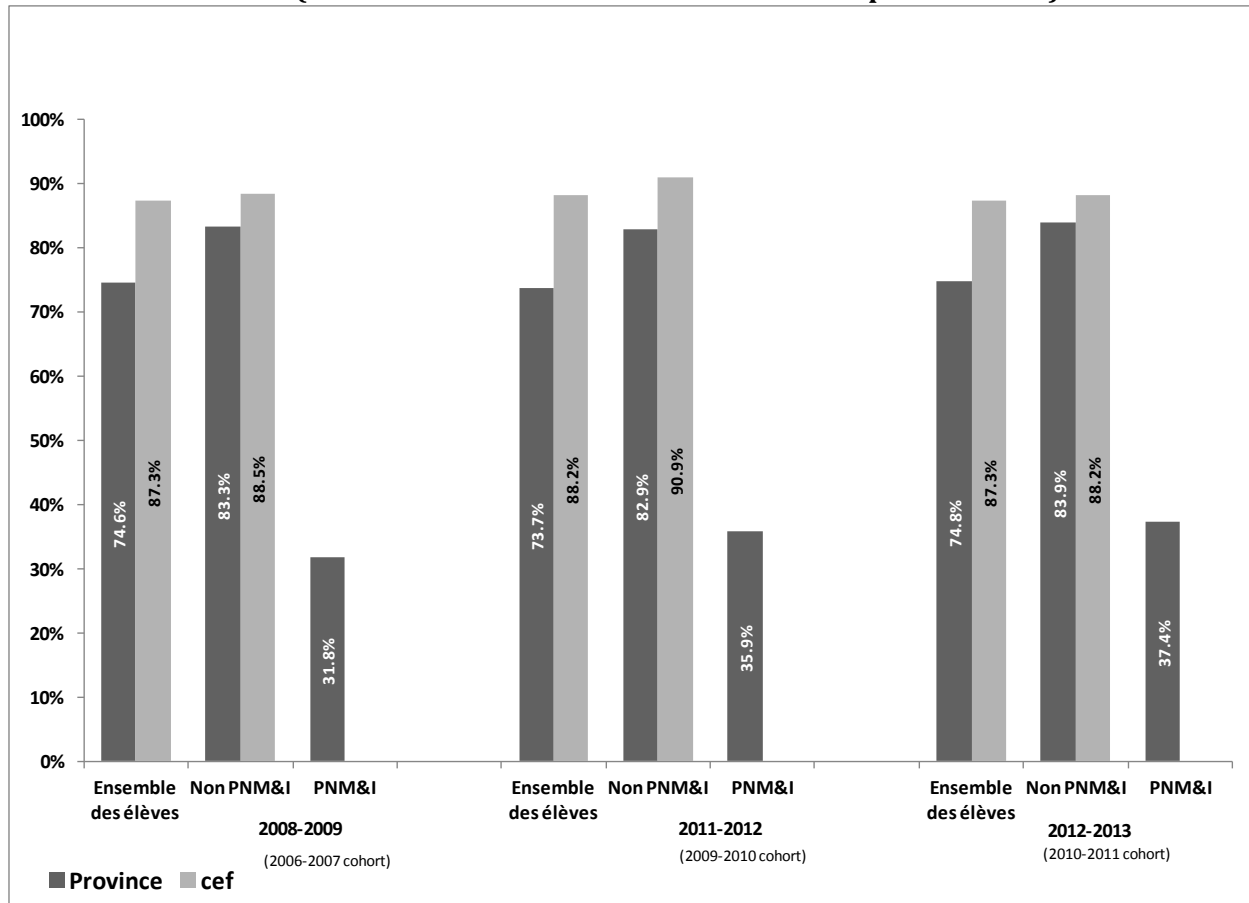
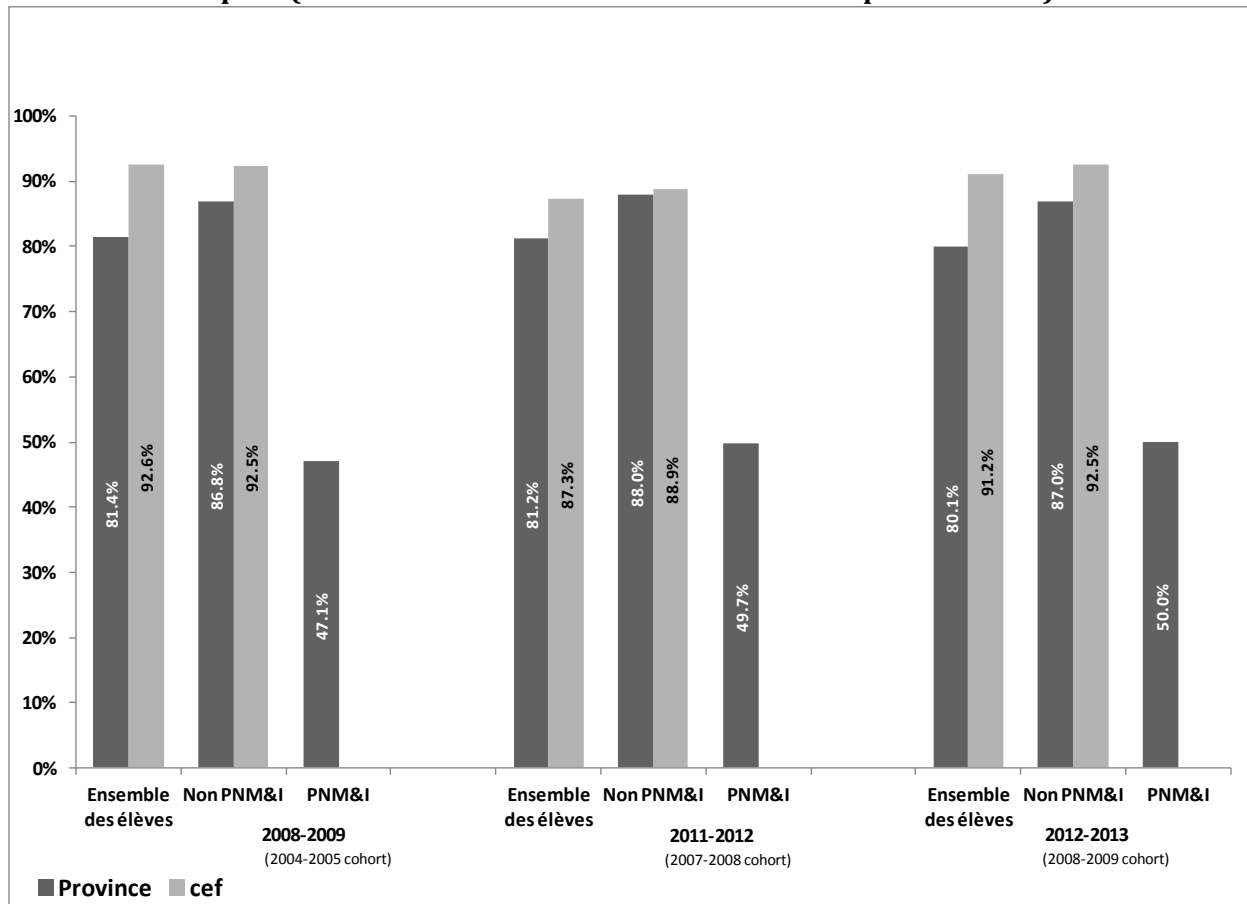


Figure 5 : Obtention du diplôme de 12^e année – Taux d'élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de cinq ans (année de référence et les deux années les plus récentes)



N.B. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.
 Source : Ministère de l'Éducation, 2013

Notes finales moyennes

Figure 6 : Notes finales moyennes pour des cours choisis du niveau secondaire

Moyennes des notes finales 2012-13						
Sujet	Ensemble des élèves		Non-PNM&I		PNM&I	
	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises
English Language Arts A 10	71,4	76,9	74,3	nr	59,4	nr
English Language Arts B 10	71,6	80,3	74,1	nr	60,1	nr
Sciences 10	70,2	74,1	73,2	nr	57,1	nr
Maths : travail et apprentis 10	70,7	71,9	73,8	nr	56,9	nr
Maths : fondements et précalcul 10	69,9	71,4	72,2	nr	56,8	nr
English Language Arts 20	72,5	78,9	74,2	nr	62,5	nr
Maths : travail et apprentis 20	66,5	71,9	68,5	nr	60,4	nr
Maths : fondements des mathématiques 20	71,7	76,7	73,1	nr	62,0	nr

Moyennes des notes finales 2012-13			
Sujet	2010-11	2011-12	2012-13
Français Fransaskois A10	81,0	74,2	73,7
Français Fransaskois B10	81,8	81,7	68,5
Français Fransaskois 20	81,4	76,5	75,6
Français Fransaskois A30	84,9	78,8	76,9
Français Fransaskois B30	86,7	71,3	69,4

N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves (nr). Les catégories pour lesquelles les résultats ne sont pas disponibles actuellement portent la mention (na).

Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2013

Égalité des chances

Voir section sur les traités

Stratégies de réponse aux besoins diversifiés des élèves

Voir secteur sur les traités et sur les stratégies.

Transitions en douceur

Transitions de la 7^e à la 10^e année

Les données provenant du ministère de l'Éducation montrent que les taux de fidélisation des élèves entre la 7^e année et la 10^e année dépassent généralement les 95 % (figure 7). Il semble donc raisonnable de suggérer que l'ensemble des élèves de la fin du cycle intermédiaire au CÉF choisissent généralement de poursuivre leurs études au secondaire dans une école fransaskoise.

Figure 7 : Transition d'élèves de la 7^e à la 10^e année, Conseil des écoles fransaskoises

	Cohorte de 7 ^{ième} année			Proportion d'élèves passant « en temps voulu » une année après l'autre de la 7 ^{ième} à la 10 ^{ième} année			Proportion d'élèves encore à l'école
	2007-08	2008-09	2009-10	2007-08 cohorte	2008-09 cohorte	2009-10 cohorte	2009-10 cohorte
Ensemble des élèves	89	87	103	97,8%	98,9%	95,1%	95,1%
Non PNM&I	na	na	99	na	na	94,9%	94,9%
PNM&I	nr	nr	4	nr	nr	nr	nr

N.B. Les élèves qui ne sont pas passés en 10^e année « en temps voulu » peuvent avoir dû reprendre une classe ou ne pas avoir été réinscrits dans les classes au-dessus. « Encore à l'école » représente la proportion d'élèves qui sont soit en 10^e année soit encore dans une année précédente.

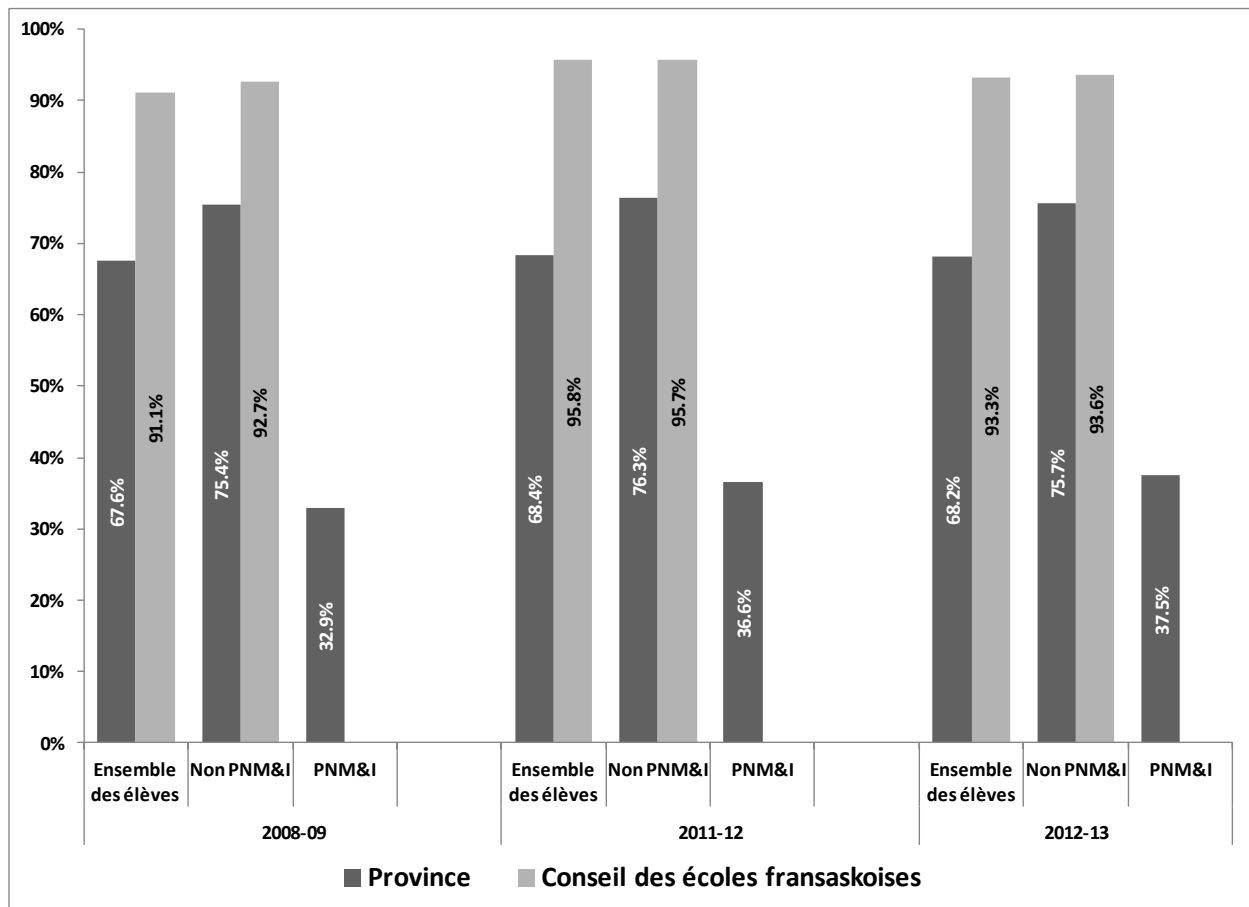
Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves (nr). Les catégories pour lesquelles les résultats ne sont pas disponibles actuellement portent la mention (na).

Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, et peuvent inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Obtention des crédits

Les résultats provenant du ministère de l'Éducation sur la proportion d'élèves obtenant 8 crédits secondaires ou plus montrent des résultats supérieurs à la moyenne provinciale. En effet, les données pour 2012-13 (figure 8) indiquent que 25 % plus d'élèves des écoles secondaires du CÉF reçoivent au moins 8 crédits comparativement à l'ensemble des élèves de la province. Nous remarquons aussi qu'il s'agit d'une tendance qui semble s'établir depuis 2008-09.

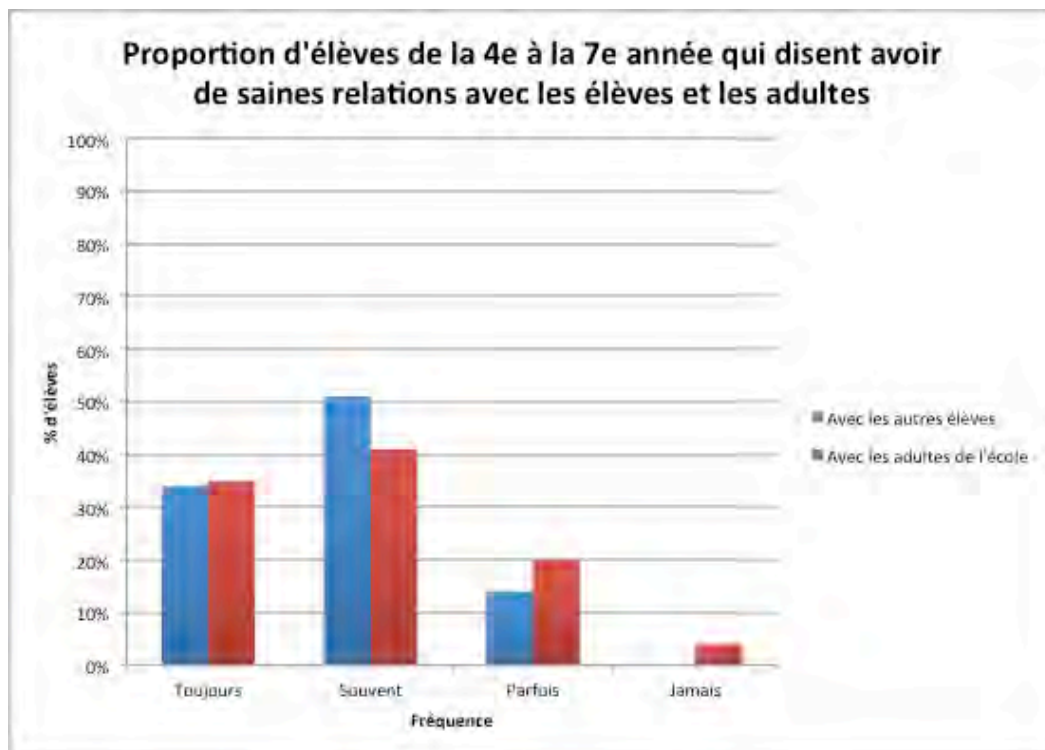
Figure 8 : Taux d'élèves du secondaire ayant obtenu au moins 8 crédits par année (année de référence et les deux années les plus récentes)



Habiletés sociales

Le CÉF suit de près le développement des habiletés sociales de ses élèves et en particulier celui des cohortes d'élèves se situant entre la 4^e et la 7^e année. L'objectif du Plan d'amélioration continue du CÉF visait d'ailleurs à améliorer la qualité des relations des élèves de la 4^e à la 7^e année entre eux ainsi qu'avec les adultes dans le milieu scolaire. En 2012-13, la cible associée à ce domaine de changement demandait que 80 % des élèves de la 4^e à la 7^e année du CÉF affirment avoir des relations de qualité avec les autres élèves ainsi qu'avec les adultes dans leur milieu scolaire.

Suite à l'introduction d'une programmation axée sur l'enseignement des habiletés sociales, le CÉF a entrepris de mesurer l'effet sur l'ensemble des élèves de 4^e à la 7^e année. Le sondage électronique réalisé entre le 4 et le 12 juin 2013 auprès de 341 élèves de la 4^e à la 12^e année de neuf écoles du CÉF a montré des résultats positifs. En considérant toutes les catégories de réponses qui pourraient définir de saines relations vécues dans l'école, 80 % des élèves disaient vivre des relations positives avec les élèves ainsi que les adultes de leur milieu scolaire. Nous pouvons donc sanctionner que la cible établie par le CSF a été atteinte. Lorsque qu'on demande spécifiquement aux élèves de la 4^e à la 7^e année s'ils se sentent bien dans leurs relations avec les élèves et les adultes de l'école, 85 % disent se sentir souvent ou toujours bien dans les relations avec les élèves et 76 % mentionnent qu'ils se sentent toujours ou souvent bien dans leurs relations avec les adultes de l'école (voir graphique ci-dessous).



Transparence et gouvernance

Participation des conseils d'école à l'élaboration de Plans d'amélioration de l'apprentissage

Un des rôles du conseil d'école est de comprendre le parent, l'élève et l'économie locale, les conditions sociales, les besoins et les aspirations de l'enfant dans son apprentissage et son bien-être, et devenir connaissant au sujet des ressources et des appuis pour l'école, les parents et la communauté.

L'apport du conseil d'école dans l'élaboration et la validation du PLAC de l'école développe un sens d'appartenance par la mise en place d'initiatives d'engagement des parents pour la réussite scolaire, identitaire et culturelle de leurs enfants avec l'appui du corps enseignant et non enseignant.

Selon un mini-sondage effectué au printemps 2013, 52% des membres des conseils d'école ont répondu avoir participé au PLAC de l'école. 68% des répondants ont mentionné avoir eu la chance de suggérer des moyens par lesquels les parents pourront atteindre des objectifs PLAC pour 2013-2014. Parmi les nombreux commentaires des répondants, on retrouve une satisfaction de voir des objectifs de l'année scolaire, une volonté d'en apprendre davantage sur les cibles de réussite, un processus qui encourage et facilite la collaboration parmi tous les membres impliqués. Le PLAC est un baromètre qui démontre où nous devons mettre nos prochains efforts et la formation continue sur l'importance du PLAC de l'école.

<http://plac.cefsk.ca/FR/Accueil/index.html>

Installations et transport

Le Conseil des écoles fransaskoises est doté des installations suivantes :

- 15 écoles situées dans 13 localités. L'âge moyen des écoles est de 51 ans, la plus ancienne ayant 89 ans et la plus récente 7 ans.
- Le siège social du CÉF au deuxième étage du pavillon secondaire des Quatre Vents a 34 ans et est situé à Regina, ces bureaux ont été rénovés tout récemment en 2013 et sont de taille adéquate pour le bon déroulement des opérations et des différentes formations.
- Le CÉF dispose aussi de deux autres bureaux dans la province, Saskatoon qui est dans le même complexe que le pavillon secondaire construit récemment en 2009, et le bureau régional situé à Bellevue; ce bureau comprend le bureau des archives et certains employés régionaux du CÉF.
- Le CÉF dispose de 10 garages et locaux d'entreposage disséminés à travers la province. Ces garages servent à l'entreposage des équipements de conciergerie pour la plupart tout comme les fournitures scolaires non utilisées. Les autobus scolaires du CÉF sont stationnés dans ses propriétés scolaires et souvent chez des particuliers rémunérés à cette fin.
- Les écoles du CÉF n'ont pas été rénovées récemment mais certaines ont connu un ajout d'infrastructure qui a nécessité des rénovations selon les cas. Il est évident que beaucoup reste à faire du fait de l'âge avancé de la plupart des édifices.

Transport scolaire

Statistique de transport	
Nombre d'élèves transportés	118
Nombre d'élèves transportés intramuros (compris dans le nombre ci-dessus)	
Nombre d'itinéraires	6
Nombre d'autobus scolaires	21
Kilomètres parcourus par jour	1442 km par jour
Âge moyen des autobus	4 ans
Capacité des autobus utilisée	39 %
Durée moyenne d'un trajet simple	1:04
Trajet simple à la durée la plus longue	1:27
Nombre d'excursions scolaires par année	233
Kilomètres par année parcourus en excursions scolaires	41 574
Cout par élève et par année	124 009,44 \$ par année et 1 050.93\$ par élève
Cout du kilomètre parcouru	0,47 \$ par kilomètre parcouru

Figure 9 : Transport scolaire 2012-2013

Statistique des contractuels

Statistique de transport	
Nombre d'élèves transportés	1 177
Nombre d'élèves transportés intramuros (compris dans le nombre ci-dessus)	
Nombre d'itinéraires	52
Nombre d'autobus scolaires	52
Kilomètres parcourus par jour	1 358,8 km par jour *
Âge moyen des autobus	
Capacité des autobus utilisée	
Durée moyenne d'un trajet simple	0:52
Trajet simple à la durée la plus longue	1:25
Nombre d'excursions scolaires par année	Inclus dans le transport scolaire
Kilomètres par année parcourus en excursions scolaires	Inclus dans le transport scolaire
Coût par élève et par année	3 141 634,15 \$ par année et 2 669,19 \$ par élève
Coût du kilomètre parcouru	12,65 \$ du km

*Les kilomètres n'incluent pas les distances en milieu urbain.

Sommaire des données financières

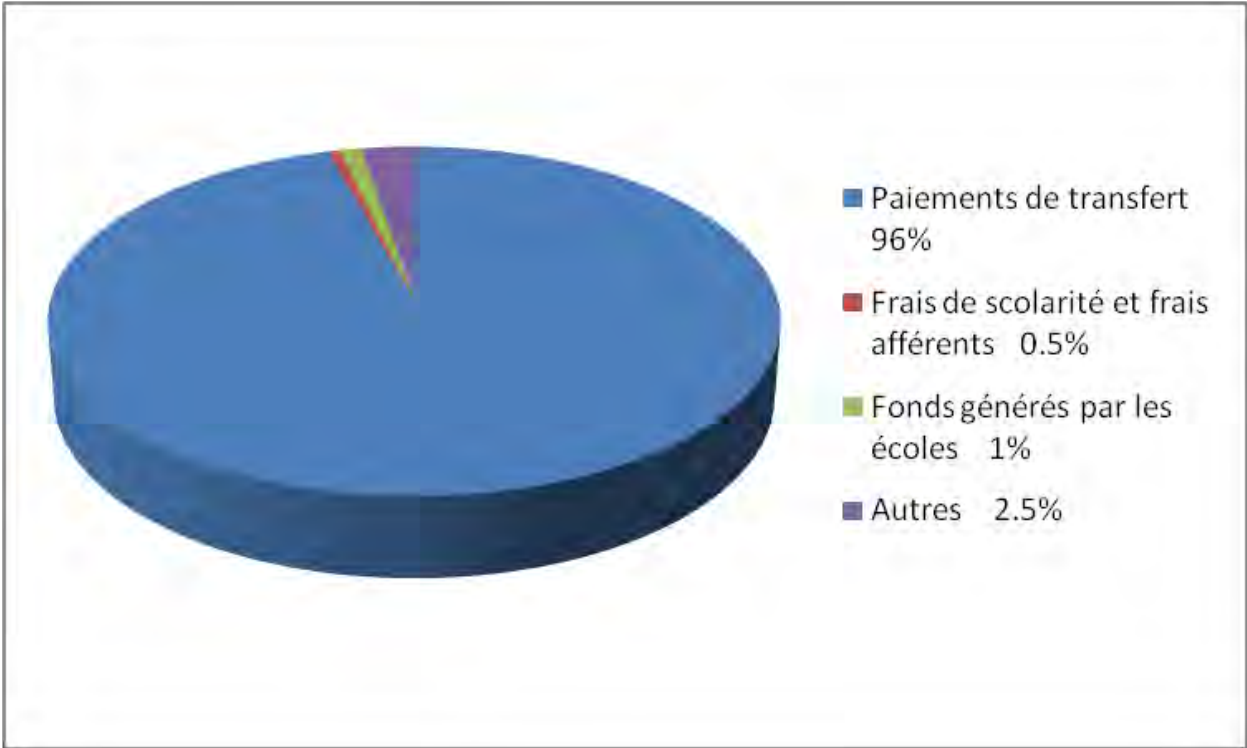
Revenus et charges

Comparaison des prévisions budgétaires aux montants réalisés, avec écarts

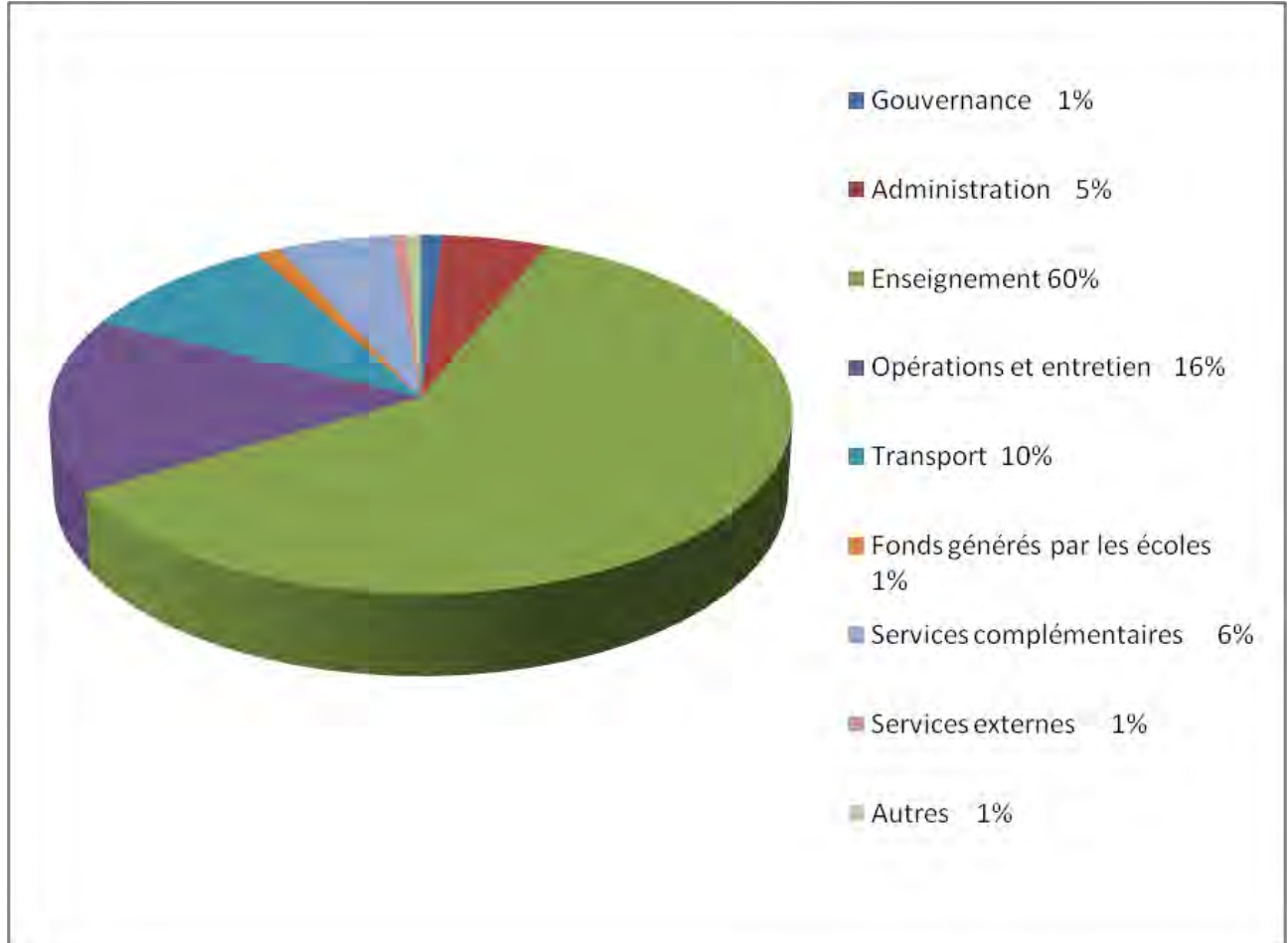
	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel	Écarts en (\$)	Écarts en (%)	Note
Revenus						
Paiements de transfert	31 322 517.00 \$	41 125 472.00 \$	43 172 527.00 \$	9 802 955.00 \$	31%	1
Frais de scolarité et frais afférents	206 594.00 \$	222 608.00 \$	192 158.00 \$	16 014.00 \$	8%	2
Fonds générés par les écoles	397 838.00 \$	486 217.00 \$	330 623.00 \$	88 379.00 \$	22%	3
Services complémentaires	152 540.00 \$	136 200.00 \$	147 304.00 \$	(16 340.00) \$	-11%	4
Services externes	266 361.00 \$	181 914.00 \$	210 453.00 \$	(84 447.00) \$	-32%	5
Autres	192 616.00 \$	803 342.00 \$	582 793.00 \$	610 726.00 \$	317%	6
Total des revenus	32 538 466.00 \$	42 955 753.00 \$	44 635 858.00 \$	10 417 287.00 \$	32%	
Charges						
Gouvernance	435 642.00 \$	407 065.00 \$	415 925.00 \$	(28 577.00) \$	-7%	7
Administration	2 096 768.00 \$	1 981 534.00 \$	1 891 915.00 \$	(115 234.00) \$	-5%	
Enseignement	20 412 206.00 \$	23 803 685.00 \$	20 603 287.00 \$	3 391 479.00 \$	17%	8
Opérations et entretien	4 975 765.00 \$	6 180 662.00 \$	4 960 113.00 \$	1 204 897.00 \$	24%	9
Transport	3 777 711.00 \$	3 844 265.00 \$	3 381 805.00 \$	66 554.00 \$	2%	
Frais de scolarité et frais afférents	48 132.00 \$	77 978.00 \$	58 874.00 \$	29 846.00 \$	62%	10
Fonds générés par les écoles	391 404.00 \$	444 106.00 \$	297 572.00 \$	52 702.00 \$	13%	11
Services complémentaires (note 12)	1 543 908.00 \$	2 173 336.00 \$	1 456 030.00 \$	629 428.00 \$	41%	
Services externes (note 13)	266 361.00 \$	269 195.00 \$	232 203.00 \$	2 834.00 \$	1%	
Autres	60 612.61 \$	189 790.00 \$	112 688.00 \$	129 177.39 \$	213%	
Total des charges	34 008 509.61 \$	39 371 616.00 \$	33 410 412.00 \$	5 363 106.39 \$	16%	
Excédent (insuffisance) de l'exercice	(1 470 043.61) \$	3 584 137.00 \$	11 225 446.00 \$			
Explication des écarts						
1. Augmentation provient des injonctions et des octrois de base reçus à cause de la croissance du nombre des effectifs scolaires						
2. Nous avons eu 15 élèves au lieu de 14						
3. Il s'agit des fonds générés par les divers prélèvements des écoles du CEF. Les écoles ont prélevé plus de fonds qu'en 2011-12						
4. Trois élèves au lieu de 6 comme prévu dans le budget pour le services du pensionnat						
5. Nous avons eu deux prêts de service au lieu de trois						
6. L'augmentation provient du remboursement des honoraires de consultation par le DEF et des sommes due par divers partenaires au CEF						
7. La baisse découle d'une réduction de certaines activités du CSF et des CE, diminution des coûts des élections						
8. La variation a été provoquée par les différentes augmentations des coûts de la suppléance , embauche de nouveaux aides pédagogiques plus les avantages sociaux, changements d'étapes et réévaluation de l'expérience des enseignants						
9. Augmentation due aux rénovations mineures imprévues						
10. Les frais de scolarité prévus ont été plus importants que prévu						
11. Les sorties de fonds des écoles ont été plus importante que nos prévisions						

Figure 10 : Sommaire des revenus et charges - 2012-2013

Revenus 2012-13



Charges 2012-13



Charges enseignement



Annexe A : Rapports de la direction et états financiers audités

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

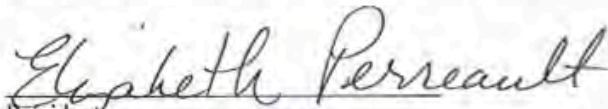
La direction du conseil scolaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le Manuel de divulgation financière émis par le Ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

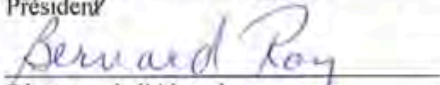
La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.

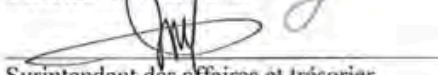
Le Conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le Conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, Deloitte s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et exprime leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint définit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au Conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

Au nom du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 :


Président


Directeur de l'éducation


Surintendant des affaires et trésorier

Le 16 décembre 2013



Deloitte s.r.l.
300, rue McGill
Hawkesbury, Ontario
K6A 1P8

Tél. : 613-632-4178
Télec. : 613-632-7703
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À la président et aux membres du Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des écoles fransaskoises No. 310, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2013, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 au 31 août 2013, ainsi que des résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Comptables professionnels agréés, Comptables agréés
Experts-comptables autorisés


Le 16 décembre 2013

Rapport de l'auditeur indépendant et États financiers

Du Conseil des écoles francsaskoises No. 310

N° division scolaire 1425100

Pour l'exercice clos le 31 août 2013



Surintendant des affaires et trésorerie Ronald Ajavon

Deloitte s.r.l.
Auditeur - Deloitte s.r.l.

Note - Copie à être acheminée au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$ (note 15)	\$	\$
Revenus			
Paiements de transfert	31 322 517	41 125 472	43 172 527
Frais de scolarité et frais afférents	206 594	222 608	192 158
Fonds générés par les écoles	397 838	486 217	330 623
Services complémentaires (note 12)	152 540	136 200	147 304
Services externes (note 13)	266 361	181 914	210 453
Autres	192 616	803 342	582 793
Total des revenus (annexe A)	32 538 466	42 955 753	44 635 858
Charges (note 5)			
Gouvernance	435 642	407 065	415 925
Administration	2 096 768	1 981 534	1 891 915
Enseignement	20 412 206	23 803 685	20 603 287
Opérations et entretien	4 975 765	6 180 662	4 960 113
Transport	3 777 711	3 844 265	3 381 805
Frais de scolarité et frais afférents	48 132	77 978	58 874
Fonds générés par les écoles	391 404	444 106	297 572
Services complémentaires (note 12)	1 543 908	2 173 336	1 456 030
Services externes (note 13)	266 361	269 195	232 203
Autres	60 613	189 790	112 688
Total des charges (annexe B)	34 008 510	39 371 616	33 410 412
Excédent (insuffisance) de l'exercice	(1 470 044)	3 584 137	11 225 446
Excédent accumulé, début de l'exercice	53 153 114	53 153 114	41 927 668
Excédent accumulé, fin de l'exercice (note 14)	51 683 070	56 737 251	53 153 114

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013 Budget	2013 Réal	2012 Réal
	\$ (note 15)	\$	\$
Dette nette, début de l'exercice	(1 825 432)	(1 825 432)	(1 319 468)
Variations au cours de l'exercice			
Excédent (insuffisance) de l'exercice	(1 470 44)	3 584 137	11 225 446
Acquisition d'immobilisations corporelles (annexe C)	(100 000)	(8 855 347)	(13 534 222)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	-	38 606
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	1 980 650	2 415 831	1 998 219
Augmentation des charges payées d'avance (annexe E)	-	(35 361)	(234 013)
Variation de la dette nette	410 606	(2 890 740)	(505 964)
Dette nette, fin de l'exercice	(1 414 826)	(4 716 172)	(1 825 432)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310		
État des flux de trésorerie		
de l'exercice clos le 31 août 2013		
	2013	2012
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	3 584 137	11 225 446
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice (annexe D)	2 415 831	2 036 825
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe D)	(2 943 012)	2 290 528
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	3 056 956	15 552 799
Activités d'immobilisations corporelles		
Sorties de fonds pour acquisition d'immobilisations corporelles	(8 400 749)	(12 168 277)
Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles	(8 400 749)	(12 168 277)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds pour acquisitions de placements	(1 148)	(1 809)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 148)	(1 809)
Activités de financement		
Augmentation (diminution) de l'emprunt temporaire	2 241 020	(343 002)
Émission de la dette à long terme	1 022 932	382 724
Remboursement de la dette à long terme	(518 549)	(569 375)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 745 403	(529 653)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(2 599 538)	2 853 060
Encaisse, début de l'exercice	3 112 576	259 516
Encaisse, fin de l'exercice	513 038	3 112 576
Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 18.		
<i>Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.</i>		

Notes aux états financiers

1. Autorité et raison d'être

Le Conseil opère sous l'autorité de "The Education Act, 1995" de la Saskatchewan en tant que société sous le nom "Conseil des écoles fransaskoises No. 310" (le "Conseil") et opère sous le nom "Conseil des écoles fransaskoises". Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est financé majoritairement par des paiements de transferts du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices et est un organisme de charité enregistré selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ("CCSP") des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

a) Adoption de nouvelles Normes comptables pour le secteur public (NCSP)

En 2013, le Conseil a adopté les nouvelles normes comptables pour le secteur public, SP 1201 Présentation des états financiers, SP 2601 Conversion des devises, SP 3041 placements de portefeuille, SP 3410 Paiements de transfert et SP 3450 Instruments financiers.

Des informations détaillées sur l'impact de l'adoption de ces nouvelles normes sont fournies à la note 19 Modifications de méthodes comptables.

b) Périmètre comptable

Les états financiers comprennent tous les actifs, passifs, revenus et charges du Conseil, notamment pour l'administration du Conseil lui-même et des écoles dont il est responsable.

c) Méthode de comptabilité

Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice reconnaît les revenus quand ils sont gagnés et mesurables et les charges quand elles sont encourues et mesurables par la réception des biens ou services et la création de l'obligation légale de payer. Les charges incluent aussi l'amortissement des immobilisations corporelles.

d) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants:

- le passif pour les avantages sociaux futurs de 363 300 \$ (383 900 \$ en 2012) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées par les actuaires.
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la charge d'amortissement résultante de 2 415 831 \$ (1 998 219 \$ en 2012) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faites par la direction.
- le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir un impact significatif sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires. Les ajustements sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Tandis que les meilleures estimations sont utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements, dans les conditions futures au cours du prochain exercice, pourraient exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à des actifs financiers pour une partie et à des passifs financiers ou un instrument de capitaux propres à une autre partie. Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. La comptabilisation survient lorsque le Conseil devient une partie à un instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, l'emprunt temporaire, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes au fins de l'évaluation: à la juste valeur ou au coût ou au coût après amortissement.

i) Juste valeur

Le Conseil n'a aucun instrument financier évalué à la juste valeur.

ii) Coût ou coût après amortissement

Tous les actifs et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont un élément de coût pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts. Les pertes de valeurs telles que des dépréciations ou des radiations sont présentées dans l'état des résultats. Les primes d'émission et les escomptes sont amortis sur la durée du terme soit à partir de la date d'acquisition jusqu'à la date d'échéance de l'obligation. Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période où le gain ou la perte se produit.

f) Actifs financiers

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée

nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

Les débiteurs comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour le fonctionnement et pour les immobilisations gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfaits. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée douteuse.

Les placements de portefeuille comprennent des certificats de placement garanti et des dépôts à terme. Le Conseil évalue ses investissements de portefeuille conformément à sa politique sur les instruments financiers, tel que décrit à la note 2e).

g) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

Les immobilisations corporelles ont une durée de vie économique au-delà de l'exercice financier, sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente. Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, les autobus scolaires, les autres véhicules, les meubles et équipements, les équipements informatiques et logiciels, les équipements audiovisuels, les immobilisations corporelles louées et les constructions en cours. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et inclus tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, l'installation et l'amélioration des immobilisations corporelles. Le Conseil ne capitalise pas les intérêts engagés au cours de la période de construction.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, "dépendances", garages)	20 ans
Autobus scolaires	12 ans
Autres véhicules - passagers	5 ans
Meubles et équipements	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel	5 ans
Logiciels	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis car ils ont une durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont transférées dans les autres catégories et l'amortissement débute lorsqu'ils sont prêts à être mis en service.

Les actifs qui ont une importance historique ou culturelle telle que les oeuvres d'art, monuments et autres artefacts culturels, ne sont pas comptabilisés comme immobilisations corporelles puisqu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs qui se rattachent à ces biens.

Les charges payées d'avance représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tel que les assurances et les primes d'assurances contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs.

h) Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produit avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autre forme de règlement économique.

Les emprunts à court terme comprennent les découverts bancaires et l'emprunt bancaire avec une échéance de 1 an ou moins et ont été engagés pour financer les charges de fonctionnement selon les provisions de "*The Education Act, 1995*".

Les créiteurs et charges à payer comprennent les créiteurs et charges à payer dus à des tiers et des employés pour du travail effectué, des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

Les dettes à long terme comprennent les emprunts pour immobilisations et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an obtenus dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de "*The Education Act, 1995*". Ces dettes incluent également les contrats de location-acquisition lorsque le bailleur cède au Conseil pratiquement tous les avantages et les risques inhérents sans nécessairement transférer le droit de propriété. Le montant du contrat de location-acquisition comptabilisé au début du bail est la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail moins la portion qui représente les frais accessoires.

Les avantages sociaux futurs comprennent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariales, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuarielles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de service moyen estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuaire extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

Les revenus reportés comprennent les revenus reçus conformément aux lois, règlements, ou à une entente et ne peuvent être utilisés que pour des fins spécifiques. Le revenu est constaté dans l'exercice au cours duquel il est utilisé pour les fins spécifiques.

i) Régimes de retraite pour les employés

Les employés du Conseil participent dans l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

- i) Les enseignants participent dans le régime de retraite du "Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)" ou "Teachers' Superannuation Commission (TSC)". Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et verser les contributions des employés aux taux déterminés par les régimes respectifs.
- ii) Les autres employés participent dans le "Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)". Conformément avec les normes prescrites par le CCSP, le régime est comptabilisé comme

un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charge lorsqu'elles sont dues.

j) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus affectés représentent les revenus reçus conformément aux lois, règlements, ou à une entente et ne peuvent être utilisés que pour des fins spécifiques. Les revenus affectés sont comptabilisés comme revenus reportés au départ et sont constatés comme revenus au cours de l'exercice dans lequel ils sont utilisés pour les fins spécifiques.

Les principales sources de revenus du Conseil comprennent ce qui suit :

i) Paiements de transfert gouvernementaux:

Les subventions gouvernementales sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Conformément à la nouvelle norme SP 3410, les paiements de transfert sont constatés comme revenu lorsque les transferts sont autorisés, tous les critères d'admissibilité sont atteints, le solde peut être estimé et la collection est assurée de façon raisonnable, sauf lorsque, et dans la mesure où le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil. Les critères d'admissibilité sont des critères que le Conseil doit respecter afin de recevoir le transfert, tandis que des stipulations décrivent comment le Conseil doit utiliser le transfert ou les actions qu'il doit accomplir afin de garder le transfert.

Le Conseil doit comptabiliser à titre de revenu un paiement de transfert assorti de critères d'admissibilité mais non assorti de stipulations lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints.

Le Conseil doit comptabiliser à titre de revenu un paiement de transfert assorti ou non de critères d'admissibilité, mais assorti de stipulations dans l'exercice où le transfert est autorisé et où ce Conseil satisfait à tous les critères d'admissibilité, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil. Les transferts affectés sont constatés à titre de revenus reportés lorsque les stipulations relatives au transfert donnent lieu à un passif. Les stipulations par le cédant peuvent exiger que les fonds soient utilisés pour fournir des services spécifiques ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Pour les transferts avec des stipulations, les revenus sont constatés dans l'état des résultats lorsque le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

ii) Frais et services :

Les revenus provenant des frais de scolarité et autres frais et services sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés. Les montants qui sont restreints en vertu de la législation, de la réglementation ou des accords avec des parties externes qui ne peuvent être utilisés dans l'exécution de certains programmes ou de la prestation des services et des opérations spécifiques sont initialement comptabilisés à titre de revenus reportés et sont subséquemment comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées ou les services ont été complétés.

k) État des gains et pertes de réévaluation

Le Conseil n'a pas présenté un état des gains et pertes de réévaluation car il n'a pas d'instruments financiers qui donnent lieu à des gains ou pertes de réévaluation.

3. Emprunt temporaire

L'emprunt temporaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 000 000 \$ au taux préférentiel plus 1%. La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Cette ligne de crédit a été approuvée par le Ministère de l'Éducation le 26 juillet 2013. Le solde au 31 août 2013 est de 2 401 952 \$ (nul au 31 août 2012).

L'emprunt temporaire de l'an dernier (160 932 \$) se compose d'une avance de fonds du propriétaire d'un des bâtiments. Ce montant a été converti en dette à long terme dans l'exercice courant.

4. Placements de portefeuille

Les détails de placements de portefeuille sont comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Placements de portefeuille au coût après amortissement:		
Certificats de placement garanti, 1,15% (1% en 2012), échéant le 29 décembre 2013	115 982	114 834
Dépôts à terme, 1% (1,5% en 2012), échéant le 18 janvier 2014	57 760	57 760
Total des placements de portefeuille reporté au coût après amortissement	173 742	172 594

5. Charges par fonction et par objets

Fonction	Salaires et avantages sociaux	Biens et services	Intérêts sur dette	Amortissement	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernance	-	407 065	-	-	435 642	407 065	415 925
Administration	1 636 248	345 286	-	-	2 096 768	1 981 534	1 891 915
Enseignement	19 072 794	4 077 116	-	653 775	20 412 206	23 803 685	20 603 287
Opération et entretien	1 614 165	2 899 688	-	1 666 809	4 975 765	6 180 662	4 960 113
Transport	178 276	3 570 742	-	95 247	3 777 711	3 844 265	3 381 805
Frais de scolarité et frais afférents	-	77 978	-	-	48 132	77 978	58 874
Fonds générés par les écoles	-	444 106	-	-	391 404	444 106	297 572
Services complémentaires	1 562 320	611 016	-	-	1 543 908	2 173 336	1 456 030
Services externes	269 195	-	-	-	266 361	269 195	232 203
Autres	-	107 086	82 704	-	60 613	189 790	112 688
TOTAL	24 332 998	12 540 083	82 704	2 415 831	34 008 510	39 371 616	33 410 412

6. Avantages sociaux futurs

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courues. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariales, de cessation d'emploi, de retraite, et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste « Avantages sociaux futurs » à l'état de la situation financière.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 août 2012 et la prochaine aura lieu au 31 août 2015.

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit:

	31 août 2013	31 août 2012
Date de l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité		
Hypothèses à long terme utilisées:		
Taux d'augmentation salariales	3,25%	3,25%
Taux d'actualisation	3,50%	2,70%
Taux d'inflation	2,25%	2,25%
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	15 ans	15 ans

Obligation pour les avantages sociaux futurs	2013	2012
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	383 900	284 800
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	57 200	38 700
Charge d'intérêts	11 600	10 800
Prestations versées	(24 700)	(9 400)
Pertes actuarielles	(64 700)	59 000
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	363 300	383 900

Charge pour les avantages sociaux futurs	2013	2012
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	57 200	38 700
Amortissement des pertes actuarielles nettes	4 700	800
Coût des avantages sociaux futurs	61 900	39 500
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	11 600	10 800
Charge totale des avantages sociaux futurs	73 500	50 300

7. Régimes de retraite

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées multientreprises sont comme suit:

a) “Saskatchewan Teachers’ Retirement Plan (STRP)” et “Saskatchewan Teachers’ Superannuation Plan (STSP)”

Les STRP et STSP offrent des prestations de retraite selon l’ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Les STRP et STSP sont financés par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L’obligation du Conseil envers les STRP et STSP est limitée à retenir et verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n’incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L’actif ou le passif net au titre des régimes de retraite ne sont pas inscrits dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeurent celle du “Saskatchewan Teachers’ Federation” pour le STRP et celle du gouvernement de la Saskatchewan pour le STSP.

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	2013			2012
	STRP	STSP	TOTAL	TOTAL
Nombre d'employés actifs du Conseil	291	18	309	325
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	7,8% - 10%	6,05% - 7,85%	6,05% - 10%	6,05% - 10%
Contribution des employés pour l'exercice	1 131 206	45 767	1 176 973	1 097 490 \$

b) “Municipal Employees’ Pension Plan (MEPP)”

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l’ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le “Municipal Employees’ Pension Commission”.

Une évaluation actuarielle est préparée à chaque trois ans afin d’évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s’il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et /ou les bénéfices.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d’offrir les bénéfices aux employés d’un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l’actif ou le passif net au titre du régime de retraite n’est pas constaté dans ces états financiers. Selon les exigences du NCSP, le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu’elles sont dues.

Les détails du MEPP sont comme suit :

	2013	2012
Nombre d'employés actifs	180	150
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	7,4% - 8,15%	7,4%
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	7,4% - 8,15%	7,4%
Contributions des employés pour l'exercice	485 398 \$	364 781 \$
Contributions du Conseil pour l'exercice	485 398 \$	364 781 \$
Date de l'évaluation actuarielle	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Actifs du régime	1 578 536 000	1 395 109 000
Passifs du régime	1 420 319 000	1 627 865 000
Surplus (déficit) du régime	158 217 000	(232 756 000)

8. Débiteurs

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont nets de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit :

	2013			2012		
	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert provinciaux	2 902 745	-	2 902 745	1 113 148	-	1 113 148
Autres débiteurs	1 265 778	16 837	1 248 941	1 387 372	10 107	1 377 265
Total des débiteurs	4 168 523	16 837	4 151 686	2 500 520	10 107	2 490 413

9. Crédoiteurs et charges à payer

Les détails des crédoiteurs et charges à payer sont comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires courus et avantages sociaux	6 218	787
Fournisseurs	5 097 892	3 345 417
Autres charges à payer	80 000	79 500
Total des crédoiteurs et charges à payer	5 184 110	3 425 704

10. Dette à long terme

Les détails de la dette sont comme suit:

	2013	2012
	\$	\$
Locations-acquisitions, 4,43% - 6,52%, échéant entre juin 2014 et juillet 2015, remboursables par versements annuels de 130 603 \$ incluant les intérêts, garanties par du matériel informatique	237 317	499 765
Emprunt, 4,25%, échéant en décembre 2015, remboursable par versements mensuels de 4 578 \$ plus les intérêts, garanti par des autobus scolaires	128 635	183 764
Emprunt, 4,06%, échéant en septembre 2017, remboursable par versements mensuels de 9 646 \$ incluant les intérêts, garanti par des autobus scolaires	476 235	-
Emprunt, 3,89%, échéant en février 2017, remboursable par versements mensuels de 7 029 \$ incluant les intérêts	276 427	348 704
Emprunt, 4,5%, échéant en septembre 2017, remboursable par versements mensuels de 9 312 \$ incluant les intérêts	418 002	-
Total de la dette à long terme	1 536 616	1 032 233

Les versements de capital requis au cours des 5 prochains exercices sont comme suit :

	Emprunts pour constructions	Locations-acquisitions	Autres dettes	Total
	\$	\$	\$	\$
2014	172 485	125 950	154 714	453 149
2015	177 361	54 454	157 274	389 089
2016	184 972	56 913	124 881	366 766
2017	150 333	-	110 977	261 310
2018	9 278	-	57 024	66 302
Total	694 429	237 317	604 870	1 536 616

Les versements de capital et d'intérêts effectués au cours de l'exercice furent comme suit :

	Emprunts pour constructions	Locations-acquisitions	Autres dettes	2013	2012
	\$	\$	\$	\$	\$
Capital	154 275	262 448	101 826	518 549	569 375
Intérêts	31 128	34 749	16 827	82 704	44 429
Total	185 403	297 197	118 653	601 253	613 804

11. Revenus reportés

Les détails des revenus reportés sont comme suit:

	Solde au 31 août 2012	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2013
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles				
Paiements de transfert du Ministère de l'Éducation	2 559 239	5 442 045	(8 001 284)	-
Autres revenus pour les immobilisations corporelles	-	14 882	(14 882)	-
Total des revenus reportés pour les immobilisations corporelles	2 559 239	5 456 927	(8 016 166)	-
Autres revenus reportés				
Remboursement de la dette par le Ministère	35 147	9 315	(44 462)	-
Don Haïti	3 860	29 800	-	33 660
Autres	-	35 000	-	35 000
Total des revenus reportés	2 598 246	5 531 042	(8 060 628)	68 660

12. Services complémentaires

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutien ou l'apprentissage de la maternel à la 12^e année (M à 12) mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil en 2013:

Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme	Programme Pré-M	Liaison communautaire et interagence	Autres programmes	2013	2012
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Frais et autres revenus	-	-	136 200	136 200	147 304
Charges					
Salaires et avantages sociaux	489 109	249 341	811 862	1 550 312	1 143 721
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	16 234	-	586	16 820	7 245
Fournitures et services	39	-	222 415	222 454	179 106
Meubles et équipements non capitalisables	178	-	548	726	192
Opération des bâtiments	-	-	47 767	47 767	32 212
Communications	192	-	44 567	44 759	37 873
Déplacements	8 302	-	28 160	36 462	19 747
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	7 101	-	73 032	80 133	34 307
Charges reliées aux étudiants	-	-	87 437	87 437	985
Services contractuels pour le transport et allocations	-	-	86 466	86 466	642
Total des charges	521 155	249 341	1 402 840	2 173 336	1 456 030
Excédent des charges sur les revenus	(521 155)	(249 341)	(1 266 640)	(2 037 136)	(1 308 726)

Le programme pré-maternelle est une initiative du secteur de la petite-enfance. Ce programme vise à préparer les habiletés linguistiques des enfants qui fréquenteront nos écoles fransaskoises.

La liaison communautaire et interagence inclut les agents de liaison communautaire et les communications. Les agents de liaison communautaire travaillent dans les différentes régions du vaste territoire du Conseil des écoles fransaskoises. Ils appuient entre autres avec le recrutement des ayants droit. Ils permettent aussi une meilleure connexion entre le foyer et l'école. Les communications sont une initiative qui vient assurer et renforcer la visibilité du Conseil tant au niveau provincial que national tout en permettant de répondre aux triples mandats et obligations constitutionnelles du Conseil.

Les autres programmes incluent l'animation culturelle et le pensionnat. L'animation culturelle vise à responsabiliser les élèves fransaskois. Ce secteur du Conseil permet aussi de les assister avec le développement de leur identité, leur langage et leur culture, le tout faisant partie intégrante du triple mandat du Conseil. Le pensionnat de l'École secondaire Collège Mathieu est le seul dans le milieu francophone dans l'Ouest canadien. Il permet à des élèves de fréquenter une école francophone lorsqu'il n'y en a pas à une distance raisonnable de leur domicile.

13. Services externes

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil en 2013:

Sommaire des revenus et charges des services externes par programme	Autres programmes	2013	2012
	\$	\$	\$
Revenus			
Frais et autres	181 914	181 914	210 453
Total des revenus	181 914	181 914	210 453
Charges			
Salaires et avantages sociaux	269 195	269 195	232 203
Total des charges	269 195	269 195	232 203
Excédent des charges sur les revenus	(87 281)	(87 281)	(21 750)

Les services externes comprennent les prêts de service d'employés au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan.

14. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé ont été affectées à des fins spécifiques telles que les fonds générés par les écoles et les réserves. Les montants affectés sont inclus dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

Les détails des excédents accumulés sont comme suit:

	2012	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	2013
	\$	\$	\$	\$
Investis dans les immobilisations corporelles				
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	54 641 899	8 855 347	2 415 831	61 081 415
Moins: Dette sur les immobilisations corporelles	1 032 233	1 022 932	518 549	1 536 616
Moins: Emprunt bancaire pour immobilisations corporelles	160 932	339 068	500 000	-
	53 448 734	7 493 347	1 397 282	59 544 799
Entretien préventif et améliorations	-	350 319	350 319	-
Affecté à l'interne				
Immobilisations corporelles				
Montant à être financé par paiement de transfert	-	(65 303)	-	(65 303)
Montant à être financé par la dette à long terme	(1 484)	(381 623)	-	(383 107)
Paiement de transfert constaté d'avance	-	871 937	-	871 937
	(1 484)	425 011	-	423 527
Fonctionnement				
Montant financé par la dette à long terme à l'avance	11 965	-	11 965	-
Paiement de transfert pour remboursement de la dette	509 635	383 531	154 275	738 891
	521 600	383 531	166 240	738 891
Autres				
Fonds générés par les écoles	132 965	42 111	-	175 076
Fonds de bourses d'études	20 000	-	-	20 000
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Beau Soleil	20 202	-	-	20 202
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Monseigneur de Laval	83 439	-	83 439	-
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Notre-Dame-de-Vertus	51 446	-	80	51 366
Réserves	250 000	-	-	250 000
	558 052	42 111	83 519	516 644
Non affecté	(1 373 788)	(3 112 822)	-	(4 486 610)
Total de l'excédent accumulé, fin de l'exercice	53 153 114	5 581 497	1 997 360	56 737 251

L'objectif et la nature de chacun des excédents affectés se décrivent comme suit :

Entretien préventif et améliorations représentent des paiements de transfert du Ministère pour financer le plan de 3 ans d'entretien des immobilisations corporelles. Les montants non utilisés à la fin d'exercice doivent être désignés pour les projets d'entretien futurs.

Montant à être financé par paiement de transfert représente un projet en immobilisation débuté au cours de l'exercice pour lequel l'approbation a été reçue après la fin d'exercice.

Montant à être financé par dette à long terme représente des projets capitaux qui selon l'entente avec le Ministère sont financés en partie par une dette à long terme qui n'avait pas encore été contractée en fin d'exercice.

Paiement de transfert constaté d'avance représente la différence entre le paiement de transfert autorisé et les montants utilisés pour les projets en question.

Paiement de transfert pour remboursement de la dette représente les sommes pour lesquelles le Ministère s'est engagé à rembourser au Conseil pour le remboursement de la dette à long terme.

Fonds généré par les écoles représente les surplus que les écoles ont accumulé sur les levées de fonds et les activités parascolaires.

Fonds de bourse scolaire représente une affectation par le Conseil pour l'attribution de bourses scolaires à des étudiants.

Surplus assigné aux conseils d'écoles représente des sommes mises de côté dans le passé qui peuvent être utilisées avec l'approbation du conseil d'école pour des fins spécifiques.

Réserve représente des sommes mises de côté par le Conseil pour combler les imprévus ou pour des dépenses spécifiques dans le futur.

15. Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 29 juin 2012 et par le Ministère de l'Éducation le 10 août 2012.

16. Apparentés

Ces états financiers incluent des transactions avec des apparentés. Le Conseil est apparenté avec tous les ministères, agences, conseils, conseils scolaires, autorités sanitaires, collèges et sociétés de la couronne sous le contrôle du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est aussi lié à des sociétés qui ne sont pas des sociétés de la couronne mais dont le gouvernement a un contrôle conjoint ou une influence notable. Le Conseil est aussi lié à des organismes non gouvernementaux par son intérêt économique dans ces dernières.

Opérations entre apparentés

Ces opérations entre apparentés ont été effectuées dans le cours normal des activités. Les montants à payer et à recevoir et les montants enregistrés pour ces opérations sont inclus dans les états financiers et dans les tableaux ci-après. Elles sont inscrites à la valeur d'échange qui correspond à la valeur marchande des taux facturés par ces organismes et sont réglés avec des conditions standards.

	2013	2012
	\$	\$
Revenus		
Ministère de l'éducation de la Saskatchewan	38 834 610	40 984 726
Saskatchewan Government Insurance	8 322	-
	38 842 932	40 984 726
Charges		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	-	35
Saskatchewan Power Corporation	354 640	329 340
SaskEnergy Incorporated	347 350	279 555
Saskatchewan Government Insurance	13 750	11 650
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	189 940	263 821
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	57 185	156 462
Saskatchewan Transportation Company	160	295
Saskatchewan Queen's	609	-
Technical Safety Authority	2 349	1 956
	965 983	1 043 114
Débiteurs		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	2 912 800	1 223 289
Saskatchewan Government Insurance	8 322	-
	2 921 122	1 223 289
Provision pour créances douteuses		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	10 055	-
Charges payées d'avance		
Saskatchewan Government Insurance	1 774	5 364
Technical Safety Authority	252	-
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	51 401	108 586
	53 427	113 950
Créditeurs et charges à payer		
Saskatchewan Government Insurance	-	584
Saskatchewan Power Corporation	35 165	40 201
SaskEnergy Incorporated	24 947	-
Saskatchewan Finance	1 650	-
Saskatchewan Queen's	31	-
Technical Safety Authority	106	-
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	-	11 606
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	9 233	22 417
	71 132	74 808
Revenus reportés		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	-	2 594 386

Le Conseil débourse également la taxe de vente provinciale au Ministère des finances de la Saskatchewan sur ses achats de biens taxables et sur les ventes à ses clients qui sont considérées taxables. Les taxes déboursées non recouvrables sont incluses dans les charges.

17. Obligations contractuelles et engagements

Les obligations contractuelles et les engagements du Conseil sont comme suit :

- Des contrats de construction et/ou rénovations ont été accordés dans 5 écoles pour un total de 19 019 306 \$ sur lesquels il reste pour 1 505 475 \$ de travaux à effectuer. Ces travaux seront effectués au cours du prochain exercice.
- Les contrats de location-exploitation et les immobilisations corporelles louées sont comme suit:

	Location-exploitation					Immobilisations corporelles louées
	Bureaux, écoles	Photocopieurs	Transports	Autres	Total exploitation	Ordinateurs
	\$	\$		\$	\$	\$
Paiements minimums exigibles						
2014	347 028	20 254	3 213 951	1 805	3 583 038	130 603
2015	302 508	20 254	2 805 364	-	3 128 126	59 484
2016	328 582	20 254	2 871 428	-	3 220 264	59 483
2017	269 992	20 254	2 847 845	-	3 138 091	-
2018	24 499	-	2 914 487	-	2 938 986	-
	1 272 609	81 016	14 653 075	1 805	16 008 505	249 570
Intérêts et frais accessoires	-	-	-	-	-	(12 253)
Obligations liées aux locations	1 272 609	81 016	14 653 075	1 805	16 008 505	237 317

18. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 8 855 347 \$ (13 534 222 \$ en 2012), dont 1 820 543 \$ (1 365 945 \$ en 2012) ont été payés après la fin d'exercice et 7 034 804 \$ (12 168 277 \$ en 2012) ont été payés au cours de l'exercice.

19. Modifications de méthodes comptables

Le Conseil a adopté les nouvelles Normes comptables canadienne du secteur public suivants (NCSP) en 2013:

SP 1201 Présentation des états financiers

Le Conseil a adopté le nouveau chapitre SP 1201 Présentation des états financiers. Ce nouveau chapitre établit les principes généraux et les normes d'information applicables aux états financiers

et introduit un nouvel état des gains et pertes de réévaluation qui rend compte des gains et pertes liés aux devises étrangères et les variations de valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur non réalisés et les comptes pour des montants reclassés à l'état des résultats lors de la décomptabilisation ou du règlement. Cette norme est applicable à l'exercice au cours duquel le nouveau chapitre SP 3450 Instruments financiers sera adopté. Ces normes sont adoptées sur une base prospective, sans retraitement des montants comparatifs des périodes antérieures. La mise en œuvre de SP 1201 et SP 3450 nécessite que le Conseil réévalue ses instruments financiers au 1^{er} septembre 2012 et de reconnaître les gains et pertes de réévaluation cumulés dans le bilan d'ouverture à l'état des gains et pertes de réévaluation.

L'adoption de la nouvelle norme SP 1201 n'a pas affecté les états financiers du Conseil puisque le Conseil n'avait pas de gains ou pertes de réévaluation à comptabiliser en 2013.

SP 3041 Placements de portefeuille

Le Conseil a adopté le nouveau chapitre SP 3041 des placements de portefeuille, en 2013. Ce nouveau chapitre établit des normes sur la façon de rendre compte et de comptabiliser les placements de portefeuille et remplace les anciens chapitres SP 3030 Placements temporaires et SP 3040 Placements de portefeuille et il est applicable dans l'exercice au cours duquel les chapitres SP 3450 Instruments financiers sont appliqués. La norme SP 3041 fait référence au chapitre SP 3450 pour la comptabilisation et l'évaluation des investissements et est adopté sur une base prospective, sans retraitement des montants comparatifs des périodes antérieures. En conséquence, les montants comparatifs 2012 n'ont pas été retraités et sont présentés dans ces états financiers conformément aux principes comptables appliqués par le Conseil précédant immédiatement l'adoption de la norme révisée.

L'adoption de la nouvelle norme SP 3041 n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Conseil en 2013.

SP 2601 Conversion des devises

Le Conseil a adopté le nouveau chapitre SP 2601 Conversion des devises en 2013. Ce nouveau chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de rendre compte des transactions qui sont libellées dans une monnaie étrangère, et remplace la précédente SP 2600 Conversion des devises. Le nouveau chapitre SP 2601 doit être mis en œuvre dans le même exercice où le nouveau chapitre SP 3450 Instruments financiers est adopté, et est adopté sur une base prospective, sans retraitement des montants comparatifs. En conséquence, les montants comparatifs de 2012 n'ont pas été retraités et ont été présentés dans ces états financiers conformément aux principes comptables tel qu'appliqués avant l'adoption du nouveau chapitre.

SP 2601 Conversion des devises (suite)

L'adoption du chapitre SP 2601 n'a eu aucun impact car le Conseil n'a pas de transactions avec des devises étrangères.

SP 3450 Instruments financiers

Le Conseil a adopté le nouveau chapitre SP 3450 Instruments financiers, en 2013. Ce nouveau chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers. La nouvelle norme, Instruments financiers SP 3450, est adoptée sur une base prospective, sans retraitement des montants comparatifs des périodes antérieures. Conformément aux dispositions transitoires prévues dans SP 3450 :

- a) les politiques de comptabilisation, de décomptabilisation et d'évaluation des instruments financiers suivies par le Conseil dans les états financiers des périodes antérieures à 2013 ne

sont pas renversées et, par conséquent, les états financiers des périodes antérieures, y compris le comparatif de 2012 n'ont pas été redressés.

- b) au début de l'exercice 2012-13, le Conseil :
 - i. a reconnu tous les actifs financiers et les passifs financiers sur son état de la situation financière et les articles classés conformément à la norme SP 3450;
 - ii. a appliqué les critères dans SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers à être évalués à la juste valeur, et
 - iii. Les actifs et passifs réévalués sont appropriés et le solde d'ajustement au 1^{er} septembre 2012 est comptabilisé comme un ajustement des gains et pertes de réévaluation cumulés au début de l'exercice 2012-13.
- c) aucun ajustement pour inscrire les coûts de transaction en charges lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur.
- d) le Conseil a établi une politique comptable pour l'identification des dérivés incorporés dans des contrats conclus par celui-ci. La politique du Conseil et son application reconnaît de façon distincte les actifs et passifs liés aux dérivés la comptabilisation doit être déclaré conformément aux dispositions du SP 3450 soit sur une base rétroactive ou prospective. L'adoption de cette politique n'a pas eu d'incidence sur les états financiers 2013 du Conseil puisque le Conseil n'avait pas de contrats dérivés.

L'adoption de la nouvelle norme SP 3450 n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Conseil en 2013.

SP 3410 Paiements de transfert

Le Conseil a adopté la version révisée du chapitre SP 3410 Paiements de transfert, en 2013. Ce chapitre révisé établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transferts selon l'impact le plus significatif pour le Conseil selon les critères d'admissibilité et de stipulation. La norme révisée peut être appliquée prospectivement ou rétroactivement. Le Conseil a choisi d'appliquer les exigences de la norme révisée sur une base prospective. En conséquence, l'adoption de cette norme révisée n'a eu aucune incidence sur les chiffres comparatifs du Conseil, mais requiert des informations supplémentaires dans les notes.

L'adoption de la norme révisée SP 3410 n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Conseil en 2013.

20. Reclassement

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe A: Détails supplémentaires des revenus de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013	2013	2012
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Paielements de transfert			
Paielements de transfert pour le fonctionnement			
Ministère de l'éducation			
Fonctionnement M à 12	28 921 073	29 185 742	27 069 439
Autres transferts	-	1 556 276	1 088 817
Total des paielements de transfert du Ministère	28 921 073	30 742 018	28 158 256
Paielements de transfert fédéraux	2 200 000	2 202 978	2 200 489
Autres paielements de transfert	201 444	164 310	228 345
Total des paielements de transfert pour le fonctionnement	31 322 517	33 109 306	30 587 090
Paielements de transfert pour les immobilisations corporelles			
Ministère de l'éducation	-	8 001 284	12 585 437
Autres	-	14 882	-
Total des paielements de transfert pour les immobilisations corporelles	-	8 016 166	12 585 437
Total des paielements de transfert	31 322 517	41 125 472	43 172 527
Frais de scolarité et frais afférents			
De Frais de fonctionnement			
Frais de scolarité			
Commissions scolaires	206 594	183 360	167 566
Particuliers et autres	-	39 248	23 742
Total des frais de scolarité	206 594	222 608	191 308
Frais pour le transport	-	-	650
Autres frais afférents	-	-	200
Total des frais de scolarité et frais afférents	206 594	222 608	192 158
Fonds générés par les écoles			
Frais pour activités du curriculum			
Frais de scolarité	-	-	43 003
Autres	-	-	72
Total des frais pour activités du curriculum	-	-	43 075
Frais pour activités hors curriculum			
Ventes commerciales - sans TPS	-	-	7 682
Levées de fonds	-	-	19 600
Autres	397 838	486 217	260 266
Total des frais pour activités hors curriculum	397 838	486 217	287 548
Total des fonds générés par les écoles	397 838	486 217	330 623

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe A: Détails supplémentaires des revenus de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013	2013	2012
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus de services complémentaires			
Frais et autres revenus			
Frais de scolarité et frais afférents	-	(4 085)	58 071
Autres revenus	152 540	140 285	89 233
Total des revenus de services complémentaires	152 540	136 200	147 304
Revenus de services externes			
Frais et autres revenus			
Ministère de l'éducation	-	91 308	-
Autres revenus	266 361	90 606	210 453
Total des revenus de services externes	266 361	181 914	210 453
Autres revenus			
Ministère de l'éducation	-	-	241 033
Ventes et locations	-	120 515	63 031
Placements	-	5 206	36 284
Autres	192 616	677 621	242 445
Total des autres revenus	192 616	803 342	582 793
Total des revenus pour l'exercice	32 538 466	42 955 753	44 635 858

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$
Gouvernance			
Charges des membres du Conseil	135 000	232 805	251 363
Conférences pour les membres du Conseil	93 500	27 320	25 212
Conseils d'école	38 292	46 699	41 610
Conférences pour les conseils d'école	10 000	7 420	33 562
Élections	3 850	47 691	13 551
Autres	155 000	45 130	50 627
Total des charges pour la gouvernance	435 642	407 065	415 925
Administration			
Salaires	1 685 109	1 378 036	1 093 344
Avantages sociaux	232 567	258 212	195 069
Fournitures et services	94 110	182 986	373 553
Meubles et équipements non capitalisables	16 000	5 452	10 823
Opération des bâtiments	-	26 856	89 844
Communications	18 500	13 930	17 095
Déplacements	9 000	4 673	4 360
Perfectionnement professionnel	41 482	111 389	91 240
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	16 587
Total des charges d'administration	2 096 768	1 981 534	1 891 915
Enseignement			
Salaires pour les enseignants	13 502 593	14 387 073	12 804 480
Avantages sociaux pour les enseignants	741 079	1 099 602	817 579
Salaires pour le personnel de soutien	1 999 600	3 073 430	2 584 206
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	466 503	512 689	442 473
Soutien à l'apprentissage	689 047	565 615	500 187
Fournitures et services	1 049 031	1 659 552	855 615
Meubles et équipements non capitalisables	312 292	263 702	134 440
Communications	383 411	314 641	269 268
Déplacements	445 758	473 245	426 665
Perfectionnement professionnel	716 095	663 388	869 258
Charges reliées aux étudiants	29 046	136 973	362 814
Amortissement des immobilisations corporelles	77 751	653 775	536 302
Total des charges d'enseignement	20 412 206	23 803 685	20 603 287

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013	2013	2012
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Opérations et entretien			
Salaires	1 315 670	1 396 141	1 215 503
Avantages sociaux	220 661	218 024	191 635
Fournitures et services	19 516	177 121	34 829
Meubles et équipements non capitalisables	7 176	47 459	19 725
Opération des bâtiments	1 636 919	2 634 602	2 110 670
Communications	3 403	3 136	4 528
Déplacements	1 444	22 730	12 586
Perfectionnement professionnel	-	14 640	1 854
Amortissement des immobilisations corporelles	1 770 976	1 666 809	1 368 783
Total des charges d'opérations et entretien	4 975 765	6 180 662	4 960 113
Transport			
Salaires	75 452	155 695	148 574
Avantages sociaux	23 826	22 581	42 641
Fournitures et services	96 198	178 359	91 316
Meubles et équipements non capitalisables	39 925	96 032	50 093
Opération des bâtiments	3 353	2 838	7 400
Communications	15 988	3 856	5 625
Déplacements	5 107	2 005	343
Services contractuels pour le transport	3 385 939	3 287 652	2 959 266
Amortissement des immobilisations corporelles	131 923	95 247	76 547
Total des charges de transport	3 777 711	3 844 265	3 381 805
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de scolarité	44 132	64 123	50 827
Frais pour le transport	4 000	10 255	6 847
Autres	-	3 600	1 200
Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents	48 132	77 978	58 874
Fonds générés par les écoles			
Charges des fonds générés par les écoles	391 404	444 106	297 572
Total des charges pour les fonds générés par les écoles	391 404	444 106	297 572

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2013

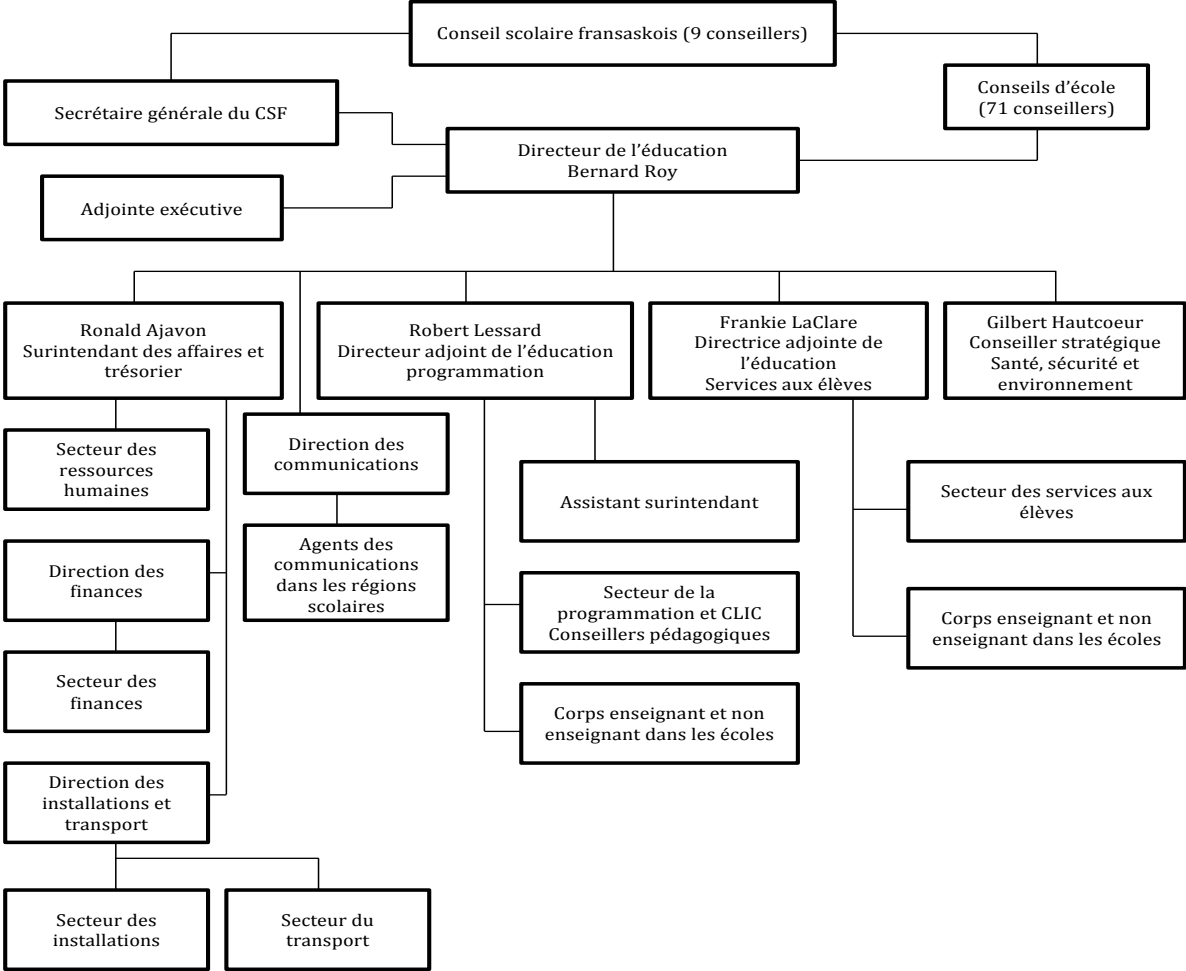
	2013	2013	2012
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Services complémentaires			
Salaires et avantages sociaux			
Administration	545 103	753 434	561 549
Enseignants	-	355 630	245 522
Personnel de soutien	504 186	453 256	336 650
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	5 250	16 820	7 245
Fournitures et services	211 040	210 446	179 106
Meubles et équipements non capitalisables	2 500	726	192
Opération des bâtiments	34 754	47 767	32 212
Communications	552	44 759	37 873
Déplacements	15 000	36 462	19 747
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	13 048	80 133	34 307
Charges reliées aux étudiants	194 975	87 437	985
Services contractuels pour le transport et allocations	17 500	86 466	642
Total des charges pour les services complémentaires	1 543 908	2 173 336	1 456 030
Services externes			
Salaires et avantages sociaux			
Enseignants	265 361	198 490	189 869
Personnel de soutien	-	70 705	42 334
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	1 000	-	-
Total des charges pour les services externes	266 361	269 195	232 203
Autres			
Intérêts et frais bancaires	60 613	96 260	29 653
Intérêts sur autres emprunts pour immobilisations corporelles et dette			
Installations scolaires	-	31 128	-
Autres	-	51 576	44 429
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	38 606
Créances douteuses	-	10 826	-
Total des autres charges	60 613	189 790	112 688
Total des charges pour l'exercice	34 008 510	39 371 616	33 410 412

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe C: Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles
de l'exercice clos le 31 août 2013

	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Bâtiments temporaires	Autobus scolaires	Autres véhicules	Meubles et équipements	Équipements informatiques et audiovisuels	Logiciels	Constructions en cours	31 août 2013	31 août 2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles - au coût												
Solde au 1er septembre	747 580	1 423 316	63 446 086	5 140 216	1 076 874	80 561	2 605 349	1 788 012	43 242	153 313	76 504 549	67 087 341
Acquisitions	-	-	4 717 793	1 423 793	565 592	31 951	450 490	164 246	10 991	1 490 491	8 855 347	13 534 222
Cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 117 014)
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	14 732	-	(14 732)	-	-
Solde au 31 août	747 580	1 423 316	68 163 879	6 564 009	1 642 466	112 512	3 055 839	1 966 990	54 233	1 629 072	85 359 896	76 504 549
Immobilisations corporelles - amortissement												
Solde au 1er septembre	-	999 927	17 462 192	425 639	491 407	72 939	1 491 192	918 005	1 349	-	21 862 650	23 942 839
Amortissement de l'exercice	-	54 247	1 327 715	284 846	84 502	10 747	299 364	343 920	10 490	-	2 415 831	1 998 219
Cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 078 408)
Solde au 31 août	-	1 054 174	18 789 907	710 485	575 909	83 686	1 790 556	1 261 925	11 839	-	24 278 481	21 862 650
Valeur comptable nette												
Solde au 1er septembre	747 580	423 389	45 983 894	4 714 577	585 467	7 622	1 114 157	870 007	41 893	153 313	54 641 899	43 144 502
Solde au 31 août	747 580	369 142	49 373 972	5 853 524	1 066 557	28 826	1 265 283	705 065	42 394	1 629 072	61 081 415	54 641 899
Variation de la valeur comptable nette	-	(54 247)	3 390 078	1 138 947	481 090	21 204	151 126	(164 942)	501	1 475 759	6 439 516	11 497 397
Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 18.												
Cession												
Coût historique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	86 228
Amortissement cumulé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 622
Coût net	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38 606
Produit de la cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Perte à la cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(38 606)
Valeur comptable nette des actifs												
donnés en garantis pour la dette	-	-	-	-	781 381	-	-	455 127	-	-	1 236 508	1 005 130

Conseil des écoles fransaskoises No. 310		
Annexe D: Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice		
clos le 31 août 2013		
	2013	2012
	\$	\$
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 415 831	1 998 219
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	38 606
Total des éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice	2 415 831	2 036 825
E		
Conseil des écoles fransaskoises No. 310		
Annexe E: Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement		
sans effet sur la trésorerie de l'exercice clos le 31 août 2013		
	2013	2012
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement		
Augmentation des débiteurs	(1 661 273)	(679 371)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	1 303 808	567 040
(Diminution) augmentation des avantages sociaux futurs	(20 600)	99 100
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(2 529 586)	2 537 772
Augmentation des charges payées d'avance	(35 361)	(234 013)
Total de la variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie	(2 943 012)	2 290 528

Annexe B : Organigramme



Annexe C : Liste des écoles

École	Cursus offert	Emplacement
École Beau Soleil	Prématernelle – 7 ^e	Gravelbourg
École de Bellegarde	Prématernelle – 12 ^e	Bellegarde
École Boréale	Prématernelle – 9 ^e	Ponteix
École canadienne-française, Pavillon élémentaire	Prématernelle – 7 ^e	Saskatoon
École canadienne-française, Pavillon Gustave-Dubois	8 ^e – 12 ^e	
École Ducharme	Prématernelle – 12 ^e	Moose Jaw
École Monseigneur de Laval Pavillon élémentaire	Prématernelle – 7 ^e	Regina
École Monseigneur de Laval Pavillon secondaire des Quatre-Vents	8 ^e – 12 ^e	
École Notre-Dame-des-Vertus	Prématernelle – 12 ^e	Zenon Park
École Père Mercure	Prématernelle – 12 ^e	North Battleford
École Providence	Prématernelle – 12 ^e	Vonda
École secondaire Collège Mathieu	8 ^e – 12 ^e	Gravelbourg
École St-Isidore	Prématernelle – 12 ^e	Bellevue
École Valois	Prématernelle – 12 ^e	Prince Albert
École Sans-Frontières	Prématernelle – 12 ^e	Lloydminster

Annexe D : Liste des bénéficiaires – 2012-2013

Conseillers scolaires 1er septembre 2012 au 31 aout 2013

Nom	Rémunération	Frais de déplacement	Total
Céline Desrosiers	46,00 \$	- \$	46,00 \$
Papi Tshiswaka	1 788,16 \$	529,37 \$	2 317,53 \$
Philippe Labrosse	2 255,50 \$	756,06 \$	3 011,56 \$
Siriki Diabagate	2 383,16 \$	653,63 \$	3 036,79 \$
Andre Denis	3 816,75 \$	1 873,17 \$	5 689,92 \$
Murielle Rousseau	4 202,25 \$	- \$	4 202,25 \$
Joseph Poirier	5 038,75 \$	2 841,78 \$	7 880,53 \$
Denis Marchildon	8 637,25 \$	5 055,79 \$	13 693,04 \$
Michèle France Bossé	10 080,00 \$	5 723,82 \$	15 803,82 \$
Elizabeth Perreault	15 392,50 \$	7 352,77 \$	22 745,27 \$
Yvan LeBel	15 737,00 \$	8 023,18 \$	23 760,18 \$
Simone Couture	16 768,25 \$	9 354,25 \$	26 122,50 \$
	86 145,57 \$	42 163,82 \$	128 309,39 \$

Services personnels

Nom	Montant
Afana, Marcel Serge Christian	62 512 \$
Ajavon, Ronald	149 919 \$
Archambault, Chantal	84 555 \$
Archambault, Rene	86 700 \$
Arsenault, Michelle	75 167 \$
Bah, Aissatou	69 362 \$
Bah, Thierno Sadou	50 045 \$
Baudais, Jennie	54 954 \$
Bay, Levy	66 350 \$
Beaton, Danielle	61 640 \$
Beaulieu, Nathalie	84 416 \$
Belanger, Rachel	58 174 \$
Bengono Essengue, Luc Michel	53 518 \$
Bergeron, Paul	69 161 \$
Bertin, Colette	58 248 \$
Biteye, Mbaye	89 183 \$
Blais, Elizabeth	79 855 \$
Blondeau, Elizabeth	80 717 \$
Boucher-Lavoie, Pier Olivier	53 049 \$
Boutin, Raymond	83 425 \$
Boutin-Maloney, Alice	85 031 \$
Bouvier, Renee	59 378 \$
Boyenko, Patricia	78 482 \$
Brissette-Chenery, Nathalie	77 196 \$
Bussiere, Janine	101 878 \$
Charest, Judith	82 385 \$
Chasse, Brigitte	72 420 \$
Chevrier, Denis	100 864 \$
Clement, Cassie	56 079 \$
Cloutier, Caroline	77 957 \$
Colette Thibault	80 535 \$
Côté, Serge	86 053 \$
Craig, Monique	69 398 \$
Dabo, Mactar	55 645 \$
Dabo, Souleymane	96 121 \$
Dagenais, Gisele	83 848 \$
Daubisse, Sara	78 031 \$

Nom	Montant
Davoh, Justin	76 508 \$
Deblois, Jacinthe	79 641 \$
Demaria, Diana	50 788 \$
Denis, Francis	66 379 \$
Denis, Jacqueline S.	85 720 \$
Denis, Marilyn	103 448 \$
Denis, Roxanne	56 600 \$
Desloges, Lafontaine Melissa	52 630 \$
Desrochers, Gaetan	50 045 \$
Diabagate, Siriki	63 471 \$
Dion Bourgeois, Danielle	68 442 \$
Dion, Daniel	63 305 \$
Dion, Eric	104 200 \$
Dionne, Jean-Francois	50 281 \$
Djomsu, Virginie Tomppe	52 631 \$
Dominique, Patricia	57 482 \$
Drolet, Marc	59 273 \$
Dube, Gaston	81 218 \$
Dube, Richard	83 584 \$
Dufour, Andre	61 648 \$
Dumonceaux, Jocelyne	55 718 \$
Dunn, Karen	81 646 \$
Durand, Heather	92 925 \$
Ebrottie, Francois	60 972 \$
Ekoudi, Steve	110 000 \$
Ellinakis, Marie	55 716 \$
Elliott, Carole-Anne	73 142 \$
Fafard, Suzette	65 032 \$
Farias, Cesar	50 045 \$
Favreau, Aline	85 212 \$
Ferre, Lorraine	88 692 \$
Ferre, Monica	84 356 \$
Fillion, Sebastien	70 227 \$
Fletcher, Sylvie	68 867 \$
Forcier, Yvette	92 381 \$
Forest, Michel	83 766 \$
Forseille, Nicole	57 948 \$
Gareau De Recio, Carolyne	71 579 \$

Nom	Montant
Gareau, Michel	62 855 \$
Gareau-Gelinas, Nathalie	87 677 \$
Gaudet, Alphonse	79 926 \$
Gaudet, Arlette	80 345 \$
Gaudet, Gail	91 942 \$
Gaudet, Moise	80 108 \$
Gaudet, Stephanie	69 536 \$
Gaudet, Terence	82 015 \$
Gauvin, Lucie	112 406 \$
Gentil-Perret, Arman	59 473 \$
George, Colette	80 220 \$
Girardin, Marie-France	74 358 \$
Gravel, Christian	88 804 \$
Gregoire, Lynn	63 489 \$
Grenier, Celine	56 466 \$
Groleau, Gilles	92 440 \$
Groleau, Martin	84 232 \$
Hagmann, Irene	59 354 \$
Hautcoeur, Gilbert	140 301 \$
Haynes, Josee	81 023 \$
Hill, Marie-Paule	73 581 \$
Hoey, Janine	61 292 \$
Hould, Celine	59 781 \$
Huculiak, Anastasia	82 210 \$
Jackson, Anita	50 067 \$
Julien, Micheline	72 634 \$
Kabunda Ntumba Kanema, Marie-Claire	65 803 \$
Kendel, Carmen	79 706 \$
Kenzle, Meagan	58 747 \$
Kilambo, Anaclet Mwarabu	59 449 \$
LaClare, Frances Cecile	172 646 \$
Lacroix, Juliane	59 042 \$
Lajeunesse, Donna	89 946 \$
Lalonde, Gisele	82 234 \$
Lamboni, Lorimpo	61 290 \$
Leavins, Ammie	63 777 \$
Leblanc, Benoit	78 861 \$
Leclerc, Linda	105 160 \$

Nom	Montant
Lemoine, Remi	119 210 \$
Lepage, Murielle	69 259 \$
Lepage-Forest, Melanie	87 874 \$
Lesko, Vivianne	59 290 \$
Lessard, Robert	162 427 \$
Levesque, Lisette	53 962 \$
Lizee, Rosalie	97 674 \$
Longchamps, Myriam	59 054 \$
Madsen, Yolande	61 302 \$
Magotiaux, Brian	80 115 \$
Malembe-Nderi, Caroline	63 905 \$
Marceau, Sylvie	104 017 \$
Marie-Therese, Siriba	85 080 \$
Martel, Annie	83 584 \$
Martel, Claude	94 886 \$
Matara, Marius	73 476 \$
Mekoulou, Sylvie	58 166 \$
Menard, Rene	76 122 \$
Michaud, Leo	59 887 \$
Michaud, Leo	65 232 \$
Michaud, Lori	87 728 \$
Michaud, Tom	120 000 \$
Miller, Andrew	84 830 \$
Moar, Sarah	77 849 \$
Monin-Whittle, Lauriane	79 929 \$
Moreau-Parent, Veronique	65 732 \$
Morin Switzer, Chantal	61 301 \$
Morin, Real	62 439 \$
Mukendi, Laurent	84 774 \$
Munkiene, Marie Latezina	65 766 \$
Muri, Miles	107 561 \$
Myette, Andrée	100 000 \$
Ngako, Guy Gerard Chabe	72 045 \$
Ngalula, Henriette Bibomba	58 690 \$
N'Gouandi, Patrice	50 742 \$
Nguyen, Thuy	64 772 \$
Nielsen, Therese	50 528 \$
Nimubona, Dieudonne	63 878 \$

Nom	Montant
Olivier, Amy-Valerie	56 110 \$
Ouaaziz, Khalid	60 961 \$
Ouellet, Sebastien	95 540 \$
Ouellet, Shelley	61 009 \$
Pavliuc, Alexandru	53 859 \$
Pelletier, Julie	82 325 \$
Perreault, Ysabelle	69 362 \$
Piche, Rosanne	59 378 \$
Pinon, Luc	89 742 \$
Plouffe, Yves	80 098 \$
Popovitch, Diane	97 033 \$
Pratt, Krystle	51 391 \$
Prefontaine, Lisette	92 580 \$
Racette, Lianne	58 251 \$
Ramage, Monique	88 113 \$
Raquier, Elisabeth	69 362 \$
Reddick, Brittany	51 799 \$
Reeder, Natalie	71 731 \$
Remenda, Tricia	61 487 \$
Rivard, Dominic	107 130 \$
Rivard, Lise	80 017 \$
Rodier, Gerard	84 054 \$
Rousseau, Monique	85 102 \$
Roy, Bernard	188 907 \$
Sanabria, Ana Marin	83 975 \$
Schmidt, Louise	61 406 \$
Seide, Karlyn	79 812 \$
Shukin, Natalie	58 500 \$
Simo, Sylvie Marlyse	67 966 \$
Sirois, Denise	88 113 \$
Smith, Todd	75 039 \$
Sow, Alpha Oumarou	56 921 \$
St-Cyr Power, Claire	79 706 \$
St-Maurice, Monique	97 182 \$
Tanguay, Marie-Hélène	74 245 \$
Tassiako, Denis	51 593 \$
Therriault, Amelie	64 455 \$
Therriault, Paul	94 871 \$

Nom	Montant
Therrien Simone	80 595 \$
Tinant, Pierre	80 955 \$
Topping, Catharine	66 762 \$
Vachon, Vanessa	54 105 \$
Van Ham, Melissa	59 828 \$
Verkoczy, Francois	72 598 \$
Vigneault, Caroline	71 393 \$
Vogt, Jeremie	64 185 \$
Wilson, Janique	56 061 \$
Wolensky, Malena	60 901 \$
Yahou, Sakina	51 737 \$
Zinoun, Radouane	66 133 \$
Zohoun, Métolé Bertin	61 812 \$
	15 280 239,87 \$

Paiements à des fournisseurs

Fournisseurs	Montant (\$)
Quorex Construction	6 212 539.32
Receveur Général	4 861 949.48
Saskatchewan Teachers' Fed.	1 505 173.54
First Canada ULC	1 122 724.75
Municiple Employees	943 326.02
Hertz Northern Bus	886 705.22
Crestline CoachLtd	581 564.70
Duncan RoofingLTD.	501 387.71
Stantec Architecture Ltd.	424 958.03
S.S.B.A.	385 011.60
Bexson Construction Ltd.	381 762.08
Basements & Beyond	371 742.02
SaskPower	362 792.23
SaskEnergy	339 584.03
DeLage Landen Financial	339 256.49
RW Bus Lines Ltd.	284 829.04
Credit Union	257 182.04
Kondro Management Co. Ltd.	255 936.65
Miller Thomson LLP	240 695.46
Raymond Chabot-GrantThornton	224 149.58
Concentra	203 872.08
hbi Office Plus	200 534.07
Centre Psychosocial	200 000.00
Matrix Video Communications	195 880.90
E3 Services Conseils	180 162.01
Grand & Toy	162 065.51
Modspace FinancialServices	160 000.00
SaskTel	151 974.72

Fournisseurs	Montant (\$)
AODBT Architecture Interior	151 186.89
DonaldMoe	148 349.40
SNC-LavalinO&MInc.	144 108.56
Southland Transportation Ltd.	136 682.88
Medius Restoration Services	135 284.13
Deloitte & Touches. r.l.	124 813.70
City of Saskatoon	123 116.85
Marsh Canada Ltd.	119 828.00
Suzanne & LouisLeclair	117 094.50
Walker Enterprises Inc.	111 972.00
Welldone Mechanical Services	107 706.23
Trade West Equipment	94 674.72
Miners Construction	91 611.51
Centre Franco-Ontarien	87 194.32
Roofing Recycle	84 377.80
Primaris Management Inc.	83 087.68
RNF Ventures Ltd.	81 636.70
Success Office Systems	78 566.15
Jeff Jackson Playground Pro	76 723.36
Kisquared	76 518.24
TC. Média Livres INC.	72 443.53
Engelheim Charter	66 769.50
Garda Canada Security Corp.	64 910.39
Operation Dirt	63 791.20
Fact Computers	59 904.30
Clayton Sanborn	59 802.00
A&L Motors	59 733.74
Four Points By Sheraton	56 398.12
Planet Clean	55 991.55
Travelodge Hotel Regina	54 824.27

Fournisseurs	Montant (\$)
Planet Clean	54 319.84
Saskatoon Inn	54 176.76
A.L.E.F	52 297.98

Annexe E : Projets d'infrastructures – 2012-2013

École	Projet	Détails	Coût 2012-2013
École Valois	Rénovation centre de la petite enfance	Aménagement d'un centre de la petite enfance de 20 places.	494 985 \$
École Providence	Construction centre de la petite enfance	Aménagement d'un centre de la petite enfance de 25 places.	1 019 906 \$
École Mgr de Laval	Réfection toiture	Remplacement de la toiture dans la vieille section.	847 685 \$
École Sans-Frontières	Rénovation édifice	Rénovation de l'édifice en location.	858 380 \$
École Mgr de Laval PSQV	Rénovation édifice	Rénovation du Pavillon secondaire et du siège social.	18 101 572 \$
Total			21 322 528 \$